

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 17^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 19 Octobre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. EDGAR FAURE

1. — Questions au Gouvernement (p. 6338).

UTILISATION DE CERTAINS MATÉRIELS DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE L'ORDRE (p. 6338).

MM. Mermaz, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS (p. 6338).

MM. Aumont, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

SITUATION DES ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU PRÈS DE BOULOGNE-SUR-MER (p. 6338).

MM. Dupilet, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

CRÉDITS DES INSTITUTS DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES (p. 6339).

MM. Mexandeau, Haby, ministre de l'éducation.

SITUATION DE LA CENTRALE THERMIQUE DE RICHEMONT (p. 6339).

MM. Depietri, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

TITULARISATION DES PERSONNELS AUXILIAIRES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY (p. 6340).

M. Vizet, Mme Saunter-Seit, secrétaire d'Etat aux universités. ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU (p. 6340).

MM. Bardol, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

AMÉNAGEMENT DES HAUTS DE LA RÉUNION (p. 6341).

MM. Cerneau, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LE SUD DE L'ALSACE (p. 6341).

MM. Welsenhorn, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

INTERDICTION DE LA PÊCHE DU HARENG EN MER DU NORD (p. 6342).

MM. Offroy, Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé des transports.

CHÔMAGE TECHNIQUE ET INDEMNITÉ COMPENSATOIRE (p. 6342).

MM. Wagner, Beullac, ministre du travail.

IMPORTATIONS D'ARTICLES TEXTILES ET NÉGOCIATION DE L'ACCORD MULTIFIBRES (p. 6343).

MM. Durieux, Rossi, ministre du commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 6343).

PRÉSIDENTE DE M. ROLAND NUNGESSER

2. — Mises au point au sujet de votes (p. 6344).

MM. Maurice Legendre, le président, Forens.

3. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6344).

Services du Premier ministre.

VI. — RECHERCHE (suite)

M. Bouloche,

Mme Constans,

MM. Soustelle,

Vizet.

M. Sourdille, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

Etat B. — Titres III et IV. — Adoption (p. 6350).

Etat C. — Titres V et VI. — Adoption (p. 6350).

Services du Premier ministre.

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

M. Bouloche, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Porelli,

Mme Crépin,

M. Josseil.

M. Sourdille, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

Etat B. — Titres III et IV. — Adoption (p. 6358).

Etat C. — Titre VI. — Adoption (p. 6358).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Fait personnel (p. 6358).

MM. Mermaz, le président.

5. — Ordre du jour (p. 6358).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

UTILISATION DE CERTAINS MATÉRIELS DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE L'ORDRE

M. le président. La parole est à M. Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le Premier ministre, il y a trente-six heures, à l'occasion de votre voyage à Lyon, vous avez été abordé par M. Michel Grandjean, cet homme jeune qui, lors des opérations dites de maintien de l'ordre qui ont eu lieu le 31 juillet dernier à Creys-Malville, a été grièvement blessé — il a d'ailleurs dû être amputé d'une jambe — après avoir reçu une grenade, tirée, semble-t-il, au fusil par le service d'ordre.

Ces opérations de maintien de l'ordre ont causé la mort d'un manifestant pacifique, M. Vital Michalon, et fait de très nombreux blessés, dont trois ont été amputés.

Il est avéré que les unités engagées disposaient d'un matériel redoutable, s'apparentant, à la limite, à un matériel de guerre. Je pense que vous conviendrez, monsieur le Premier ministre, de la nécessité de prendre des dispositions pour interdire l'usage d'un tel armement qui nuit à la réputation de la police — et, en disant cela, je me fais l'écho de l'inquiétude de nombreux syndicats de police — plaide pour l'irresponsabilité et l'incapacité des autorités chargées de maintenir l'ordre — la répression de la manifestation de Creys-Malville en a fourni la preuve (*Protestations sur les bancs de la majorité.*) et risque de créer un climat de guerre civile, sans parler des vies humaines qui sont menacées.

M. Grandjean a d'ailleurs saisi la justice au pénal.

Devant cette situation, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche compte déposer une proposition de loi proscrivant l'utilisation d'un tel matériel répressif, et notamment des grenades offensives qui se sont révélées meurtrières et dangereuses. Je souhaite que le Gouvernement prenne la même initiative.

D'autre part, je vous rappelle, monsieur le Premier ministre, que lors d'une récente conférence des présidents, le Gouvernement a reconnu l'urgence d'engager un débat de fond sur l'ensemble des graves problèmes posés par l'implantation de centrales nucléaires en dehors de procédures régulières. Je pense notamment à celles de Creys-Malville et de Cruas.

J'aimerais, monsieur le Premier ministre, que vous nous fournissiez des explications sur ces divers points. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens, avant tout, à déclarer que le Gouvernement regrette profondément qu'un mort et plusieurs blessés aient été dénombrés à l'issue de la manifestation dont vient de parler M. Mermaz.

Cela étant, je ne puis que souligner son sens aigu de l'opportunité pour avoir posé sa question au lendemain d'un événement qui a tenu en haleine et bouleversé le monde entier. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Monsieur Mermaz, les gendarmes ont été attaqués, vous le savez mieux que personne, par des manifestants qui ont franchi deux barrages. Ils disposaient d'un arsenal qui, pour la partie du moins qui en a été saisie, ne relevait pas de la panoplie du parfait écologiste. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*) On y a dénombré des cocktails Molotov, des engins explosifs, de longs fils de fer dont on voulait se servir avec un cerf-volant pour tenter d'intercepter les hélicoptères de la gendarmerie (*Sourires sur les bancs de l'opposition*) et un certain nombre d'engins de fabrication artisanale et, pour cette raison, tout aussi dangereux pour leurs détenteurs que pour leurs destinataires éventuels.

M. Alexandre Bolo. Qu'aurait fait Jules Moch ?

M. le ministre de l'intérieur. Face à des groupes d'agitateurs déterminés, disposant d'un tel arsenal, recherchant l'affrontement avec les forces de sécurité, au sang-froid desquelles je me

dois de rendre hommage une nouvelle fois (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*), le seul moyen d'éviter un redoutable corps-à-corps, semblable à celui qui avait marqué une manifestation en Allemagne fédérale au printemps précédent, était l'utilisation de grenades offensives dont l'usage est réglementaire depuis la fin de la III^e République et dont il a été largement usé en 1948 dans le Nord, par l'un de mes prédécesseurs socialistes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André-Georges Voisin. Ils ont oublié !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement ne confond pas les amateurs d'explosions criminelles et les écologistes. Il l'a prouvé par son action qui dépasse en ampleur celle de ses prédécesseurs, et le prouvera encore, n'en déplaise à M. Mermaz.

La formation politique à laquelle il appartient évoque souvent, dans le domaine nucléaire, l'idée d'un moratoire. M. Mermaz ferait peut-être bien de s'associer à une initiative tendant à établir un moratoire de la violence.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Quant à l'ordre dont M. Mermaz a prétendu qu'il eût été facile à maintenir, je ne crois pas qu'il était ce jour-là plus facile à maintenir que dans les finances de la ville dont il est le maire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.* — *Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le Premier ministre, la famille Gardinier qui possède 62 p. 100 des actions du groupe français Sopag a décidé de vendre ses parts. Actuellement, l'entreprise d'Etat hollandaise U. K. F. est preneur, mais M. Petitmengin, président directeur général de C. D. F. Chimie-France est maintenant d'accord pour racheter les parts ainsi mises en vente.

Que compte faire le Gouvernement pour favoriser cette dernière solution et sauver cette branche française de l'industrie des engrais ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Dans le secteur des engrais, l'année 1976 a été catastrophique, pour toutes les entreprises, publiques ou privées. Les pertes ont représenté 10 p. 100 environ du chiffre d'affaires, soit 500 millions de francs.

Il y a quelques mois, j'ai pris la décision de réorganiser le secteur public ; nous avons réussi à constituer un nouveau groupe A. P. C. - C. D. F. Chimie qui est, maintenant, le principal groupe français et est opérationnel.

Nous poursuivons nos négociations avec différents groupes français afin de voir quelles suites peuvent être données à cette restructuration. Dès maintenant, je puis vous dire que les résultats de 1977 seront satisfaisants.

Je suis au courant de l'initiative de la Sopag, et particulièrement des frères Gardinier, en ce qui concerne un éventuel rapprochement avec le groupe hollandais U.K.F. Pour l'instant, rien n'est décidé. Mes services examinent avec la plus grande attention les différentes solutions qui sont envisagées. Dans la mesure du possible, cette future restructuration devra se faire dans l'intérêt de l'industrie française de l'engrais. Avant de prendre une décision, toutes les solutions, je vous le répète, seront envisagées. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

SITUATION DES ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU, PRÈS DE BOULOGNE-SUR-MER

M. le président. La parole est à M. Dupilet.

M. Dominique Dupilet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Les Acéries de Paris-Outreau de Boulogne-sur-Mer, qui emploient 2 800 personnes, soit 22 p. 100 des actifs bouloonnais employés dans l'industrie, viennent de décider la fermeture d'une des trois unités de production, fermeture qui va entraîner le licenciement de 420 travailleurs.

Hier après-midi, les mairies de notre région étaient fermées en signe de solidarité avec les travailleurs de Paris-Outreau, et la presse régionale, toutes opinions confondues, souligne, ce matin encore, le silence incompréhensible des pouvoirs publics. Je précise que les Acéries de Paris-Outreau ont reçu des subventions du Gouvernement, mais qu'elles investissent actuellement au Gabon.

A un moment où la région de Boulogne-sur-Mer est durement touchée par la crise, puisque l'agence nationale pour l'emploi y comptait, le 15 octobre, 321 nouveaux demandeurs d'emploi, dont 52 p. 100 âgés de moins de trente ans, j'aimerais que vous me fassiez connaître, monsieur le ministre de l'industrie, les mesures que vous comptez prendre, dans le cadre de la restructuration de la sidérurgie, pour mettre un terme à cette situation tragique et empêcher le licenciement annoncé dans une région déjà durement touchée par la crise que traversent les pêches maritimes.

M. le président. La parole est à monsieur le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous vous préoccupez, et c'est bien normal, de la situation des aciéries de Paris-Outreau, dont j'ai déjà eu, avec mes services, l'occasion de m'entretenir avec vous.

Les aciéries de Paris-Outreau ont annoncé des réductions d'effectifs dans leurs ateliers de fabrication de ferro-manganèse. Les difficultés rencontrées dans cette branche d'activité ont une double origine : la conjoncture malheureuse dans la sidérurgie, utilisatrice exclusive de ces produits, et la concurrence de pays qui possèdent le minerai de manganèse, comme l'Afrique du Sud et le Gabon, et qui, maintenant, le transforment sur place à des conditions très compétitives. C'est d'ailleurs ce à quoi nous serons de plus en plus exposés au cours des prochaines années sur le marché international.

Les difficultés des aciéries ne peuvent trouver une solution que dans un cadre communautaire, et en procédant aux investissements nécessaires pour sauvegarder la compétitivité des installations d'Outreau.

Les pouvoirs publics sont intervenus à plusieurs reprises auprès de la commission de Bruxelles pour que des mesures de sauvegarde soient prises en faveur des producteurs communautaires de ferro-manganèse. Nous comptons ainsi limiter et retarder les effets de cette crise mondiale. Mais cela ne supprimera pas le risque que continueront de représenter les producteurs de ferro-manganèse.

Les effectifs concernés par la mesure de licenciement sont d'environ 400, pour un total de 2 000 salariés.

Nous allons, dans un premier temps, surveiller les importations puis, dans un second temps, nous prendrons des mesures de régulation des débouchés à l'intérieur de la C. E. C. A.

En tout état de cause, je vous propose, monsieur Dupilet, de poursuivre le dialogue que nous avons engagé en ce domaine, de manière à rechercher ensemble des solutions qui ne pénalisent pas les travailleurs.

CREDITS DES INSTITUTS DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Les instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques constituent le seul organisme de formation initiale et permanente des maîtres du second degré, et ils ont obtenu des succès incontestables dans le domaine de la recherche pédagogique.

Est-ce parce que les I. R. E. M. se situent dans un cadre universitaire qui ne convient pas à vos objectifs — vous ne nous avez, en effet, jamais fait connaître vos choix en matière de formation des maîtres — que vous avez cru bon de réduire leurs crédits dans des proportions qui remettent en cause leur existence ?

Cela dit, je tiens à souligner combien nous avons été choqués par les attaques personnelles, mensongères et calomnieuses, auxquelles son prédécesseur nous avait d'ailleurs habitués, qui viennent d'être proférées ici par M. le ministre de l'intérieur qui ne s'est pas grand-chose loin de là, par la sortie qu'il vient de faire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le député, je n'ai nullement l'intention de répondre à la place de mon collègue M. le ministre de l'intérieur.

Je me demande même si je puis répondre à votre question, puisque vous semblez certain d'en connaître par avance la réponse. En effet, selon vous, la réduction des moyens affectés aux instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques serait due au fait qu'il s'agit d'organismes universitaires : je ne relèverai pas le sous-entendu qui apparaît dans votre propos.

Les instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques ont été créés en 1968 pour diffuser dans le corps enseignant, notamment parmi les professeurs du second degré, les mathématiques nouvelles dont la commission Lichnerowicz venait de juger utile l'introduction dans les programmes d'enseignement. Ces instituts ont fonctionné depuis lors sans interruption, et n'ont cessé de se développer pendant plusieurs années.

Actuellement, on peut estimer que 50 000 professeurs sont passés par ces instituts. Au cours de la dernière année scolaire, 20 000 heures de décharge de service ont été accordées aux professeurs de mathématiques pour leur permettre de suivre cet enseignement, non pas initial, comme vous l'avez indiqué, monsieur Mexandeau, mais qui s'inscrit dans le cadre de la formation continue.

On peut donc estimer que la tâche de recyclage confiée aux instituts est maintenant en grande partie accomplie. Dans ces conditions, je ne pense pas que la réduction des crédits de fonctionnement limitée à 20 p. 100 qui sera appliquée cette année aille à l'encontre du but poursuivi. En réalité, les crédits ainsi dégagés pourront être affectés à d'autres actions de formation continue, comme celles que mène le centre de documentation pédagogique pour l'initiation des professeurs d'histoire dans le domaine économique ou pour la formation des professeurs d'éducation manuelle, dans le cadre des nouveaux programmes.

Il s'agit donc purement et simplement d'un transfert de crédits d'un domaine où leur maintien ne se justifie plus, l'action engagée arrivant à son terme, vers un domaine nouveau. Et, s'agissant de transfert budgétaires, c'est au contribuable qu'il revient d'en apprécier le bien-fondé. (Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

SITUATION DE LA CENTRALE THERMIQUE DE RICHEMONT

M. le président. La parole est à M. Depiéri.

M. César Depiéri. Monsieur le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, lors de l'inauguration d'une exposition à Metz, le 1^{er} octobre, vous avez déclaré :

« Le développement de l'industrie lorraine ne peut se faire qu'avec le développement de la production d'énergie. »

Malheureusement, ces paroles ne correspondent pas à la réalité.

Vous avez été informé par la direction et les organisations syndicales de la situation de la centrale thermique de Richemont, en Moselle, qui, âgée de vingt-sept ans, arrive à bout de souffle, et pour laquelle, jusqu'à présent, aucune décision de modernisation n'a été prise.

Cette centrale thermique, qui emploie 500 agents, produit annuellement deux milliards de kilowatts. Elle a la particularité de fonctionner au gaz produit par les hauts fourneaux lorrains, soit 400 000 à 800 000 mètres cubes par jour, gaz qui, sans cette utilisation, serait brûlé dans l'atmosphère et constituerait donc une source supplémentaire de pollution. Elle utilise également 200 000 tonnes de charbon lorrain.

L'utilisation du gaz des hauts fourneaux permet d'économiser 500 000 tonnes de fuel par an, soit 200 millions de francs de devises.

L'objectif du Gouvernement serait-il d'abandonner cette centrale très économique au profit de la centrale nucléaire de Cattenom située à quelques kilomètres de Richemont ? J'ajoute que la construction de la centrale thermique de Carling ne remplacera que les installations vétustes de la centrale de Richemont.

Je rappelle que la construction de la centrale nucléaire de Cattenom ne se justifie pas en Lorraine, cette région étant riche en ressources énergétiques — gaz de hauts fourneaux, charbon — qui, si elles étaient utilisées, permettraient de faire fonctionner des centrales thermiques et de produire l'énergie nécessaire aux besoins de la Lorraine.

Mais peut-être, monsieur le ministre, prévoyez-vous la fermeture d'autres hauts fourneaux en Lorraine après ceux qu'on a déjà détruits, ce qui justifierait à vos yeux l'abandon de la centrale de Richemont ?

Quoi qu'il en soit, le problème de l'énergie justifie bien la nationalisation de la sidérurgie. D'ailleurs, la centrale de Richemont n'est-elle pas une filiale de la sidérurgie ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, votre question comporte plusieurs aspects, et j'élargirai ma réponse au-delà du problème de la centrale de Richemont.

Je crois vous avoir entendu dire, en d'autres circonstances, que vous souhaitiez que la Lorraine maintienne son potentiel d'activité. Précisément, le Gouvernement a fait preuve de sagesse, de volonté et de clairvoyance en favorisant la reconversion en cours en Lorraine, reconversion qui supposait qu'elle fût appuyée sur une volonté politique très forte. Dans ces conditions, prétendre que le Gouvernement agit avec désinvolture à l'égard de la Lorraine et qu'il ne se préoccupe pas de son avenir me paraît singulièrement éloigné de la vérité.

Par ailleurs, vous avez omis de dire que la décision du Gouvernement de construire la centrale de Carling, décision extrêmement importante, était attendue par tous les élus de la région, et notamment par vous-même. Parmi tous les responsables élus de cette région que j'ai rencontrés, je n'en ai pas entendu un seul s'opposer à la décision de construction de la centrale de Carling.

M. Ferretti m'a, lui aussi, entretenu à deux reprises de la centrale de Richemont pour laquelle aucune décision de fermeture n'a été prise, puisque nous étudions actuellement les possibilités de prolonger son existence.

J'ajoute, monsieur Depiétri, que je comprends mal la position que vous adoptez *a priori* contre la centrale de Cattenom. En effet, au cours des derniers mois, le parti politique auquel vous appartenez a approuvé un certain nombre de choix en ce qui concerne l'énergie nucléaire. Or voici que, pour des raisons locales — je n'ose pas dire électorales — vous semblez, parce que la population de la région n'est sans doute pas suffisamment informée, vous placer en contradiction avec les positions de votre parti.

M. Gilbert Schwartz. Vous n'avez pas compris la question !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Les élus responsables doivent assurer le maintien et le développement de l'activité de la région qu'ils représentent, et s'opposer, sans avoir recueilli les éléments d'information suffisants, à la construction de la centrale de Cattenom me semble être, à l'égard des populations, une mauvaise action. En effet, les régions qui connaîtront à l'avenir un développement continu seront celles qui auront eu le courage de se doter d'une certaine indépendance énergétique.

Le Gouvernement a manifesté sa volonté de maintenir l'activité charbonnière tout en renouvelant les sources d'énergie, notamment en décidant la construction de la centrale de Carling. Il favorise, par ailleurs, une diversification des activités, en particulier en facilitant l'implantation d'ateliers de mécanique. Enfin, il étudie les solutions d'avenir pour les centrales de Cattenom et de Richemont.

Dès lors, n'y a-t-il pas quelque désinvolture à prétendre que le Gouvernement ne montre pas beaucoup d'intérêt pour la Lorraine ? Les électeurs lorrains sauront juger une telle attitude. Le Gouvernement, pour sa part, continuera à prouver, en prenant des mesures positives, tout l'intérêt qu'il porte à nos concitoyens de Lorraine. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

TITULARISATION DES PERSONNELS AUXILIAIRES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Madame le secrétaire d'Etat aux universités, depuis plusieurs jours, les travailleurs des restaurants du personnel de la faculté des sciences d'Orsay sont en grève pour protester contre une mesure scandaleuse que vous avez prise à l'égard de cinquante-trois d'entre eux.

En réalité, des milliers de travailleurs hors statut sont concernés et menacés d'un déclassement injustifié.

Vous leur offrez le choix entre le licenciement ou une réduction de traitement mensuel allant jusqu'à 800 francs par mois, en échange de l'intégration dans le cadre statutaire.

De plus, vous leur imposez de rembourser le trop-perçu à compter du 1^{er} janvier de cette année.

A l'égard des travailleurs de nationalité étrangère, vous allez encore plus loin dans le scandale, puisque vous ajoutez une condition supplémentaire : obtenir la naturalisation dans un délai de cinq ans.

En fait, vous voulez faire payer cher aux travailleurs hors statut la satisfaction de la vieille revendication de l'intégration qui, si elle avait été satisfaite dès le début, aurait évité les difficultés d'aujourd'hui.

En conséquence, je vous renouvelle la demande expresse que je vous ai adressée par écrit le 4 octobre : engagez immédiatement des négociations avec les organisations syndicales de ces travailleurs, afin qu'une solution équitable soit trouvée, dans le respect des avantages acquis et de la dignité du personnel concerné. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités. Monsieur le député, le Parlement, en votant le projet de loi de finances pour 1977 a fait, sur la demande du Gouvernement, un effort considérable pour l'intégration des auxiliaires relevant du secrétariat d'Etat aux universités.

C'est ainsi que, sur le budget de 1977, nous avons pu réaliser 1458 intégrations. Dans le projet de loi de finances pour 1978, le Gouvernement demande au Parlement de renouveler ce geste, et même d'aller plus loin : 1 838 intégrations de personnels hors statut pourront être réalisées si le Parlement accepte le projet.

Les effectifs recrutés depuis 1968 par les universités ou sur budget propre ne dépassent pas cinq à six mille personnes — il est difficile de procéder à un recensement exact, car les dossiers ne nous sont pas toujours transmis. Nous aurions donc, en procédant à 3 296 intégrations, respecté l'engagement que j'avais pris envers les syndicats de personnels de réaliser toutes les intégrations en quatre ans.

Bien entendu, certaines universités peuvent rencontrer des difficultés, notamment celles qui ont recruté beaucoup de personnel sur leur budget propre. C'est le cas de Paris XI, en raison du grand nombre de laboratoires et de la création du C. E. S. F. O.

Mais il est vrai aussi que certaines universités ont donné à leur personnel vacataire des rémunérations qui dépassent sensiblement celles du personnel titulaire. Ce dernier s'inquiète d'ailleurs du maintien de ces dépassements réclamés par certains des personnels intégrables.

Le président de l'université Paris XI nous a signalé trente cas d'intégrations difficiles, mais cette université n'a pas utilisé toutes les possibilités qui lui étaient offertes. D'ores et déjà neuf intégrations ont été effectuées, avec des dérogations de salaire qui ne sont pas, comme je l'indiquais il y a un instant, sans inquiéter les personnels titulaires.

Mais, en tout état de cause, je ne crois pas que le secrétariat d'Etat aux universités puisse faire davantage en ce domaine. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

La réponse qu'il a faite il y a quelques instants à la question de M. Dupilet n'est pas pour me satisfaire, car je me préoccupe également de l'avenir des Acières de Paris-Outreau implantées dans ma circonscription de l'agglomération bouloonnaise.

En effet, cette entreprise, premier producteur européen de ferro-manganèse, voit se poursuivre son démantèlement, tout comme l'ensemble de l'industrie sidérurgique.

Je n'ai cessé, par questions écrites, lettres et le 20 avril dernier à la tribune de l'Assemblée, d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la détérioration de la situation et sur les conséquences néfastes pour notre pays et les travailleurs concernés : chômage technique, réduction d'horaires.

Je dénonçais l'attitude de cette société multinationale qui, dans le même temps, pour obtenir des profits plus élevés, exporte ses capitaux en Allemagne fédérale ou au Gabon.

Or, cette attitude antinationale, votre prédécesseur a osé la justifier dans une réponse à l'une de mes questions écrites. Il encourageait ainsi ces patrons de la sidérurgie à aller plus loin et, il y a vingt-quatre heures, ces derniers prenaient la décision de fermer l'usine numéro un, jetant à la rue 420 travailleurs dont certains ont près de quarante ans de présence dans l'entreprise.

Cela justifierait une fois de plus, s'il en était besoin, dans l'intérêt national de l'emploi et dans celui des économies régionales, la proposition de notre parti de nationaliser la sidérurgie !

Qu'entendez-vous faire pour éviter la fermeture et les licenciements prévus ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Je ne peux, monsieur Bardol, que vous confirmer la réponse, suffisamment longue, me semble-t-il, que je viens de faire à M. Dupilet avec qui, d'ailleurs, j'avais déjà eu plusieurs conversations à ce sujet.

Vous ne comprendriez pas qu'un membre d'un gouvernement sérieux puisse, à un quart d'heure d'intervalle, apporter deux réponses différentes. En général, quand le Gouvernement français a choisi une direction, il s'y tient. Or, celle-ci, contrairement à ce que vous prétendez, est toujours axée vers l'intérêt des travailleurs. Croyez bien que ce n'est jamais avec plaisir qu'on envisage certains licenciements. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Guy Ducloné. C'est pourtant votre bon plaisir !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Parfois, il vaut mieux accepter quelques licenciements, réduits au strict nécessaire, en se souciant de la reconversion, plutôt que de laisser disparaître la totalité d'une entreprise.

Ce n'est pas en nous voilant la face que nous réussirons à maintenir notre économie à niveau. Il faut lui donner les chances de garder sa compétitivité dans les prochaines années. Je vous confirme donc ce que j'ai répondu à votre collègue, socialiste. Le Gouvernement demeure très attentif et tiendra compte très largement de ce qui vient d'être dit à l'instant.

M. Roger Combrisson. Ce n'est pas sérieux !

AMÉNAGEMENT DES HAUTS DE LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Cerneau.

M. Marcel Cerneau. M. le Président de la République a annoncé, le 2 octobre 1976, au cours de la visite qu'il a faite à la Réunion, que ce département-région serait doté, dans le cadre du VII^e Plan, d'un programme d'actions prioritaires d'initiative régionale, le concours financier de l'Etat nécessaire à sa réalisation devant être assuré dès 1978.

Ce P.A.P.I.R., proposé par les assemblées régionales, concerne l'aménagement des Hauts de l'île. Il est d'une urgente nécessité, car il tend, en effet, à corriger les distorsions, au niveau des ressources des habitants, entre la zone littorale et les hauteurs du pays, à maintenir sur place les populations des campagnes et à créer de nombreux emplois.

La réussite du programme envisagé, vu l'importance des problèmes socio-économiques qui se posent, requiert le classement de la région concernée en zone de rénovation rurale, avec application intégrale des dispositions du décret n° 67-938 du 24 octobre 1967 relatif à la rénovation de certaines zones à économie rurale, dont le champ d'application ne dépasse pas, à ce jour, la métropole. Cela a, du reste, été précisé par M. le Président de la République en octobre 1976.

En fait, au début de mai 1977, un projet de décret inscrivant la Réunion à la suite des zones bénéficiant déjà des dispositions du décret n° 67-938 du 24 octobre 1967 a été adressé pour avis au conseil général de la Réunion, avec demande d'examen urgent.

Il fallait aller vite, disait-on, pour pouvoir bénéficier d'une inscription de crédit, à tel point que les assemblées régionales n'ont pas pu être consultées, alors qu'elles sont directement concernées par tout ce qui touche à la planification.

L'assemblée départementale s'est donc réunie immédiatement et, par une délibération en date du 5 mai 1977, a émis un avis favorable au projet de décret qui lui avait été soumis. Or nous constatons que, plus de cinq mois après cette date, le texte du décret n'a pas encore été publié au *Journal officiel de la République française*.

La question que je pose vise à obtenir du ministre responsable les raisons d'un tel retard et, corrélativement, des indications sur les intentions du Gouvernement de faire bénéficier la région Réunion, dès 1978, des financements nécessaires à la réalisation du programme d'actions prioritaires d'intérêt régional, pour l'aménagement des Hauts de l'île, conformément à la décision prise par M. le Président de la République.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la décision annoncée par M. le président de la République à la Réunion, en octobre dernier, d'aménager les Hauts de l'île impliquait deux mesures.

La première consistait en l'adoption d'un programme d'actions prioritaires d'intérêt régional. Ce P.A.P.I.R., en cours d'élaboration par les services du commissariat général au Plan, sera prochainement rendu public.

Cette décision impliquait aussi — vous avez eu raison de l'indiquer — le classement des Hauts de la Réunion en zone de rénovation rurale : c'est la deuxième mesure. Un projet

de décret a été établi à cet effet ; il a été soumis à l'avis du conseil général ; il est actuellement à la diligence du ministère de l'équipement. Il sera ensuite — dernière phase de la procédure — soumis à l'avis du conseil d'Etat.

D'ores et déjà, des crédits ont été prévus pour aménager les Hauts de la Réunion. C'est ainsi que la communauté économique européenne, au titre du FEOGA, section orientations, a réservé 6 200 000 francs qui permettront d'entreprendre, dès 1978, le reboisement, le désenclavement et les travaux de voirie.

Le ministère de l'agriculture et mon secrétariat d'Etat ont également prévu les crédits nécessaires dans le projet de budget pour 1978.

Enfin, et vous êtes mieux placé que quiconque, monsieur le député, pour le savoir, le conseil régional et le conseil général de la Réunion ont dégagé des crédits de défrichement qui ont permis de démarrer, dès cette année, certains travaux dans les Hauts de l'île.

Par conséquent, je puis vous confirmer que la décision annoncée par le Président de la République — qui permettra de créer en quelques années à la Réunion environ cinq mille emplois et de mettre en valeur les Hauts de l'île — sera effective, comme prévu, à partir du 1^{er} janvier 1978.

CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LE SUD DE L'ALSACE

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Après la fermeture de l'usine Schlumpf de Malmerspach, dans la vallée de Saint-Amarin, qui a entraîné la suppression de quatre cent cinquante emplois, les deux vallées vosgiennes de Masevaux et Saint-Amarin sont à nouveau menacées par la crise textile qui frappe cette fois les entreprises Soparfitex de Kruth et Isidore-André de Masevaux, soit trois cent quarante et un emplois.

Ces deux vallées vosgiennes, qui ont une longue tradition industrielle, s'avèrent fragiles par leur mono-industrie et par l'obstacle à leur expansion que constitue le massif vosgien.

Les deux contrats de pays proposés pour ces régions et destinés à diversifier les activités du secteur secondaire, constituant plus de 75 p. 100 des activités, risquent de voir leur effet limité par ces réductions d'effectifs.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, pour faire face au démantèlement du potentiel textile du sud de l'Alsace ?

Je souhaiterais surtout savoir, car ces suppressions d'emplois interviennent le plus souvent sans préavis, ou avec un préavis insuffisant, si le Gouvernement ne pourrait envisager le dépôt d'un projet de loi tendant à doter la région de pouvoirs particuliers dans ce domaine, pouvoirs qui lui permettraient d'être saisie dès les premières difficultés éprouvées par les entreprises, ce qui autoriserait une réaction régionale plus efficace. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je connais bien le problème qui vous préoccupe car, dès mon accession au Gouvernement, je me suis rendu en Alsace où j'ai pu rencontrer les représentants des organisations syndicales du groupe Schlumpf.

Des solutions ont pu être trouvées pour deux des trois unités de production du groupe, mais malheureusement pas pour l'usine de Malmerspach dont vous venez d'évoquer la situation. Il s'agit en effet d'une usine plus vétuste et plus obsolète, dont la reconversion s'avère plus difficile. Le Gouvernement a pris la décision de porter à 25 p. 100 le taux de la prime de développement régional dans le canton de Saint-Amarin pour faciliter les négociations.

En ce qui concerne plus particulièrement l'usine de Malmerspach, des contacts ont été pris avec plusieurs industriels pour examiner des solutions de reprise que je souhaite voir aboutir et à propos desquelles mes services ont reçu l'instruction formelle d'en faciliter le plus possible la conclusion.

Par ailleurs, je sais que vous avez été ému par l'annonce récente des problèmes que rencontre le groupe Willot à Kruth et à Masevaux. Le préfet du Haut-Rhin prend actuellement tous les contacts nécessaires pour en faciliter la solution. Le Gouvernement suit attentivement l'évolution de la situation industrielle de ce département. Il est tout à fait conscient de la part que peut prendre la région à la solution des problèmes qu'elle soulève.

M. le Premier ministre a récemment accéléré la mise en œuvre des mesures de déconcentration concernant les CODEFI, car il est de l'intérêt général que la situation des entreprises en difficulté soit appréhendée le plus tôt possible. Lorsque les études sont entreprises trop tard, les mesures de sauvegarde risquent d'être moins efficaces. Les trésoriers payeurs généraux et les préfets ont reçu délégation pour dégager jusqu'à 200 000 francs en provenance du F.D.E.S. et ont reçu des prérogatives élargies pour inciter les banques à intervenir.

Des démarches ont été entreprises pour que les sièges sociaux de ces banques, à l'instar du Gouvernement, déconcentrent leurs prises de décision. Ajoutons que des mesures récentes accordent aux établissements publics régionaux, dans une certaine mesure, de nouvelles prérogatives. Ces dernières ne créeront pas spontanément les emplois malheureusement défectueux, mais elles permettront de susciter la création d'entreprises. Elles me semblent de nature à apaiser, au moins partiellement, vos soucis.

Face à la concurrence internationale accrue que nous subirons demain, c'est en aidant les unités de production à naître que notre tissu socio-professionnel pourra se développer et se renouveler. Nous sommes persuadés qu'avec le concours des élus, les établissements publics régionaux pourront dans ce domaine jouer un rôle encore plus grand.

INTERDICTION DE LA PÊCHE DU HARENG EN MER DU NORD

M. le président. La parole est à M. Offroy.

M. Raymond Offroy. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé des transports, la décision prise récemment par la Communauté économique européenne d'interdire la pêche du hareng jusqu'au 31 octobre de cette année, décision qui sera sans doute prorogée jusqu'au 31 décembre, me paraît ne pas tenir compte de la réalité!

Il est en effet anormal de l'appliquer aux petits patrons de pêche qui, pêchant en surface, à la dérive, avec des filets droits, n'abiment pas les stocks de hareng; et ne contribuent donc pas à la diminution des reproducteurs. Tout au contraire, il convient d'accorder un contingent de 600 à 800 tonnes à ces petits patrons pêcheurs qui se trouvent dans la région située, grosso modo, entre Dieppe et Saint-Valéry-sur-Somme en passant par Le Tréport et Mers et qui seraient ruinés par une interdiction totale.

J'ajoute, monsieur le secrétaire d'Etat, que les bancs de harengs se déplacent. En novembre et décembre ils sont près des côtes françaises, en janvier et février près des côtes anglaises. Il serait assez scandaleux que la Communauté économique européenne interdise la pêche aux harengs quand le poisson est près de la France, et qu'elle l'autorise à nouveau quand il se trouve près de l'Angleterre.

En revanche, il serait tout à fait normal que l'interdiction s'applique aux grands chalutiers qui, repérant des bancs de harengs avec des sondes, peuvent pêcher la rogue — c'est-à-dire les œufs des poissons —, ainsi que les petits harengs et contribuent ainsi à cette destruction des stocks que regrette la Communauté économique européenne.

J'aimerais obtenir de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, des apaisements à ce sujet, afin d'éviter que nos pêcheurs ne prennent, dans les jours qui viennent, des initiatives regrettables, qui rendraient encore plus difficiles les négociations que vous devez mener devant le conseil des ministres de la Communauté européenne la semaine prochaine. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé des transports.

M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question est effectivement importante pour les pêcheurs intéressés, mais il n'est malheureusement pas en mon pouvoir, aujourd'hui, de vous apporter les apaisements chiffrés que vous souhaitez concernant l'interdiction de la pêche du hareng dans la mer du Nord. Je ne peux en effet préjuger des décisions que prendra le conseil des ministres de la Communauté qui se saisira de ce problème la semaine prochaine.

Je suis toutefois en mesure de préciser clairement, la position que je défendrai devant ce conseil.

Le Gouvernement français a accepté, il est vrai, la proposition de la Commission européenne visant à prolonger jusqu'au 31 octobre l'interdiction de la pêche du hareng en mer du Nord, mais à la condition expresse que soient prévus, pour les deux derniers mois de l'année, des quotas qui soient à la fois réduits

et significatifs pour les Etats membres. Réduits, parce qu'il est nécessaire de faire l'effort indispensable pour assurer la reconstitution normale des ressources; significatifs, parce que nous savons qu'une mesure d'interdiction totale porterait gravement préjudice aux quatre cents pêcheurs intéressés sur le littoral entre Boulogne et Le Havre.

C'est pourquoi j'ai demandé, au cas où cette interdiction serait biologiquement obligatoire, qu'elle soit supportée par l'ensemble des pêcheurs de la Communauté et non pas principalement par les pêcheurs français et qu'elle porte sur une période suffisamment longue pour que la reconstitution du stock soit réellement assurée.

La France ne peut, en effet, accepter que se perpétue plus longtemps une politique hypocrite qui permet à certains de ses partenaires de puiser sans réserve dans le stock de ressources que l'on dit menacées, pendant six mois par an, pour proposer ensuite pour les six mois qui viennent un arrêt total des captures.

J'ai demandé également à la commission, si elle persistait à proposer une interdiction totale, qu'elle soumette dans le même temps des mesures propres à assurer un niveau de revenus suffisants pour les pêcheurs qui seraient touchés par cette mesure et je me réserve enfin la possibilité, si l'interdiction était prolongée, de demander pour nos pêcheurs côtiers un traitement exceptionnel comme cela a déjà été fait, d'ailleurs, pour certains pêcheurs néerlandais et britanniques.

Telle est la position que je défendrai à Luxembourg, lundi et mardi prochain, avec la même fermeté que j'ai mise à défendre les grands principes touchant le régime interne de la mer communautaire.

La France s'est engagée vis-à-vis de ses partenaires à respecter jusqu'au 31 octobre l'interdiction de la pêche du hareng en mer du Nord: elle respectera cet engagement. C'est pourquoi des contrôles auront lieu et les infractions, s'il y en a, seront sanctionnées suivant la règle et sans discrimination.

J'espère pouvoir compter sur la compréhension des pêcheurs intéressés, car la solution du problème passe d'abord par l'effort de chacune des parties concernées, c'est-à-dire, en fin de compte, par l'effort commun.

CHÔMAGE TECHNIQUE ET INDEMNITÉ COMPENSATOIRE

M. le président. La parole est à M. Wagner.

M. Robert Wagner. Monsieur le ministre du travail, des accords fort généreux ont été signés entre les syndicats et le patronat, qui assurent, pendant un an, aux travailleurs mis en chômage technique une indemnité égale à 90 p. 100 de leur salaire. Ces dispositions, que nous avons tous approuvées, entraînent, hélas! des abus que la plupart des Français réprouvent. Trouvez-vous normal que la plupart de ces chômeurs préfèrent attendre un an avant d'accepter un emploi, et cela malgré les offres faites pour des personnels qualifiés?

Par ailleurs, ne pourrait-on pas prévoir une indemnité compensatoire, et non pas totale, en cas d'offre d'un emploi moins bien rémunéré que l'emploi précédent? Il y a là un problème qui heurte beaucoup de Français. Je serais heureux que des dispositions puissent être prises pour modifier des accords qui, cependant, étaient fort généreux au départ. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à monsieur le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. Le Gouvernement — en particulier, le ministre du travail — est très attaché à l'accord qui a été passé entre les partenaires sociaux, car il lui paraît normal que la solidarité nationale joue en faveur de ceux qui sont les victimes de ce qui se traduit finalement par un accroissement de la productivité et par le mieux-être de l'ensemble des Français. Il est donc normal que les travailleurs en chômage pour motif d'ordre économique soient aidés par la solidarité nationale. Le Parlement est d'ailleurs entièrement d'accord sur ce principe.

Cela dit, il y a effectivement des fraudeurs. J'ai décidé de m'attaquer à ce problème. Certains trouvent que c'est anormal; c'est l'inverse qui serait anormal. Lorsqu'il s'agit de distribuer à la collectivité 14 milliards de francs sur fonds publics — car les fonds des Assedic sont versés à la suite d'une loi qui a généralisé le dispositif et qui s'impose aux entreprises et aux salariés — et lorsque l'on considère que ces 14 milliards représentent le cinquième du produit de l'impôt sur le revenu, il me paraît malhonnête et malsain que des fraudeurs puissent se livrer à leur coupable activité. J'ai donc demandé à l'agence nationale pour l'emploi de veiller à ce que les fraudeurs soient poursuivis. Des exemples ont déjà été faits.

Il y a là un problème de salubrité publique sur lequel les salariés sont d'accord car ils paient eux-mêmes une partie de ces fonds publics. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai décidé de doubler le nombre des enquêteurs de l'agence nationale pour l'emploi. Cela n'en fera d'ailleurs qu'une centaine, ce qui est tout de même fort peu comparé aux quatorze milliards de francs versés sur les fonds publics.

J'ai, par ailleurs, donné des instructions très rigoureuses pour que soit prononcée la radiation des aides publiques lorsque des abus étaient relevés.

Il faut enfin remarquer que, pour les bénéficiaires de l'A. S. A., une trop longue période de chômage est fâcheuse car elle aggrave les conditions d'une réinsertion ultérieure. C'est donc aller dans le bon sens que de tout mettre en œuvre pour hâter la réinsertion. Du même coup, j'aborde le deuxième problème : celui de l'indemnité compensatoire.

Une telle indemnité est souhaitable et elle a été proposée par M. Bergeron. En fait, il faut être prudent en la matière, car une compensation comporte des effets pervers. Il ne faudrait pas que des chefs d'entreprise soient tentés de réembaucher au-dessous des salaires normalement pratiqués en pensant que, de toute façon, les salariés toucheront une indemnité compensatoire.

La question est à l'étude, mais je tiens à rappeler qu'en tout état de cause un accord a été passé entre les partenaires sociaux et qu'il leur appartient d'aménager l'A. S. A. dans son ensemble, afin qu'elle incite mieux à reprendre le travail, en particulier en ce qui concerne l'indemnité compensatoire.

IMPORTATIONS D'ARTICLES TEXTILES ET NÉGOCIATION DE L'ACCORD MULTIFIBRES

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Jean Durieux. Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce extérieur.

Je veux appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les mesures de sauvegarde prises en juin dernier par le Gouvernement français pour freiner les importations de certains articles textiles, qui ne semblent pas avoir entièrement répondu aux espérances des professionnels, étant donné que d'autres pays de la Communauté, aux frontières plus perméables, ont conservé des réglementations plus souples.

Je pense, par exemple, à la République fédérale d'Allemagne qui importe des vêtements en provenance de Macao ou de la République démocratique d'Allemagne et qui les réexporte avec un certificat d'origine communautaire.

En ce qui concerne la République démocratique d'Allemagne, les distorsions de concurrence sont encore plus flagrantes puisque les textiles en provenance de ce pays ne sont pas passibles de T. V. A.

N'estimez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait souhaitable de parvenir à une globalisation de la réglementation au niveau de la Communauté, notamment en ce qui concerne les règles d'origine ?

J'ai en mémoire l'exemple d'un industriel français qui s'est fait dépanner, il y a une quinzaine de jours, en filés de coton par un de ses clients belges. La marchandise, reconnue officiellement d'origine belge, est entrée en France avec un emballage marqué *Made in Brasil*.

Par ailleurs, dans le mandat donné aux négociateurs de Bruxelles, il est fait état, pour la détermination des règles d'origine, de l'élément de dernière transformation. Cela ne semble pas suffisant. En ajoutant des boutons ou une ceinture à un vêtement importé, on pourrait de cette façon obtenir facilement le certificat d'origine.

A cet égard, afin de répondre à l'inquiétude croissante des fabricants d'articles textiles sensibles, le Gouvernement est-il en mesure de donner des informations sur l'état actuel des négociations engagées par la Commission de Bruxelles en vue du renouvellement de l'accord multifibres ?

Enfin, pour résoudre les problèmes de l'industrie textile, nous pensons que la fermeté des négociateurs français à Bruxelles sera beaucoup plus efficace qu'un quelconque forum organisé à grand renfort de publicité par l'opposition dans une grande métropole textile du Nord — à savoir Roubaix. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. André Rossi, ministre du commerce extérieur. Votre question, monsieur le député, porte sur deux points : d'une

part, l'efficacité des mesures de sauvegarde que nous avons prises en juin dernier ; d'autre part, l'état actuel des négociations relatives à l'accord multifibres.

En ce qui concerne l'efficacité, je vous dirai que les contacts que j'ai eus — et ils ont été nombreux — avec les professionnels, aussi bien d'ailleurs que l'examen des différents contrôles douaniers auxquels il a été procédé ces temps derniers, ne me permettent pas de penser que les mesures prises n'ont pas atteint leur objectif. Leur caractère communautaire, puisque la Communauté, à son tour, a adopté les mesures que nous avons prises, leur confère maintenant une valeur contraignante pour tous les Etats membres de la Communauté.

Enfin, pour être complet, je rappelle que nous avons, le 12 juillet, au cours d'un conseil interministériel présidé par le Premier ministre, renforcé sensiblement toutes les procédures de contrôle des importations de produits sensibles et particulièrement de produits textiles. D'une part, nous avons décidé d'agir à Bruxelles en ce qui concerne le perfectionnement passif auquel vous avez fait allusion et, d'autre part, nous avons édicté un certain nombre de mesures en ce qui concerne le contrôle de l'origine et le respect des plafonds d'importation, lesquels ont été ainsi déterminés à l'occasion des mesures françaises, puis communautaires.

Je ne voudrais pas non plus oublier que nous avons d'ailleurs, depuis lors, décidé de recourir beaucoup plus systématiquement à l'assistance mutuelle des différents services douaniers européens, que nous procédons aussi à des contrôles *a posteriori* et que les licences de libre pratique ne seront plus comptabilisées à l'avvenir en supplément des contingents, mais à l'intérieur de ceux-ci.

Voilà, par conséquent, où en est l'application des mesures qui ont été prises à l'époque.

Quant à la négociation dont vous souhaitez connaître l'état actuel, vous avez pu, en effet, constater la fermeté avec laquelle le Gouvernement français s'est opposé, à Genève, en juillet dernier, à l'acceptation prématurée du renouvellement de l'accord multifibres. Nous n'accepterons le renouvellement que lorsque auront été négociés avec succès les vingt-sept accords bilatéraux à passer avec tous les exportateurs mondiaux, tout au moins avec ceux qui exportent plus de 0,5 p. 100 de leur production.

Le dispositif de négociation adopté par le conseil des ministres à ce moment-là — le mandat communautaire — répond parfaitement aux objectifs que le Gouvernement français s'était imposés et que je rappelle brièvement.

Les produits textiles ont été répartis en cinq groupes :

Le premier groupe, dont les produits représentent 60 p. 100 des importations communautaires de produits textiles, comprend tous les produits dits « hautement sensibles ». Pour la moitié d'entre eux, la Communauté recherchera la stabilisation des taux de pénétration par rapport aux niveaux de 1976, sans aucune progression possible. Pour l'autre moitié, il pourra y avoir une très légère progression, inférieure à 1 p. 100.

Quant au deuxième groupe, qui regroupe les produits « moyennement sensibles » et qui représente d'ailleurs pratiquement 20 p. 100 des importations communautaires, il est convenu que la croissance des importations communautaires ne pourra pas dépasser 4 à 5 p. 100 par an.

En ce qui concerne les trois autres groupes, il s'agit de produits qui, eux, ne posent pas de problèmes et pour lesquels la Communauté a d'ailleurs abandonné l'objectif d'une croissance minimale de 6 p. 100, qui était inscrit dans l'accord de 1973.

Voilà, monsieur le député, ce que je puis vous répondre. J'ajoute qu'hier, au conseil des ministres de Bruxelles, la Grande-Bretagne a levé le préalable qu'elle avait opposé au mandat communautaire. Nous allons donc pouvoir, d'ici au 31 décembre, obtenir ce s'engagent des négociations bilatérales avec les vingt-sept Etats exportateurs dans le cadre très précis et très contraignant que la Communauté a adopté — et sur les exigences du Gouvernement français. Par conséquent, si, à cette date, toutes les négociations ont abouti comme nous le souhaitons, alors — et alors seulement — pourra naître un nouvel accord multifibres.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Nungesser.)

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Legendre.

M. Maurice Legendre. Monsieur le président, dans le scrutin n° 476 du 13 octobre dernier, sur l'amendement n° 37 de M. Frehaut, avant l'article 10 du projet de loi de finances pour 1978, MM. Chevènement et Henri Michel ont été portés non-votants, alors qu'ils souhaitaient s'abstenir, comme l'ensemble des membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.

Dans le scrutin n° 481 d'hier, 18 octobre, sur l'amendement n° 49 de M. Combrisson, avant l'article 2 du projet de loi de finances pour 1978, amendement relatif à l'impôt annuel progressif sur le capital des sociétés privées et nationalisées, MM. Césaire, Pierre Charles, Jalton et Le Foll ont été portés non-votants, alors qu'ils souhaitaient s'abstenir volontairement, comme l'ensemble du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.

M. le président. Je vous donne acte de cette observation, mon cher collègue.

La parole est à M. Forens.

M. André Forens. Monsieur le président, dans le scrutin n° 487, sur le sous-amendement n° 143 du Gouvernement à l'amendement n° 12, à l'article 3 du projet de loi de finances pour 1978, j'ai été porté comme non-votant alors que j'avais voté contre.

M. le président. Il vous en est donné acte, monsieur Forens.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1978 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (nos 3120, 3131).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

VI. — Recherche (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant la recherche.

Ce matin, l'Assemblée a commencé l'audition des orateurs inscrits.

La parole est maintenant à M. Bouloche.

M. André Bouloche. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche, mes chers collègues, nous voici devant le dernier budget de la recherche que notre assemblée, sous sa forme actuelle, est appelée à examiner. Cela m'incite à quelques retours en arrière.

Voilà cinq ans que je participe régulièrement à une telle discussion. Aussi suis-je un peu las de me répéter chaque année, alors que la situation n'a guère évolué, du moins en valeur relative, depuis le début de cette législature.

Il y a deux ans et demi, le Président de la République déclarait : « La France doit figurer au premier rang des pays de dimension comparable par le volume et la qualité de la recherche. » Où en sommes-nous maintenant ? Les rapports que nous avons entendus ce matin l'ont, je crois, bien exprimé.

Nous avons entendu de la part des gouvernements successifs tellement d'engagements que l'on peut dire aujourd'hui que si la recherche se faisait avec des incantations gouvernementales, nous serions sans doute, dans ce domaine, les premiers dans le monde. Malheureusement, il n'en est rien.

Avant de passer en revue quelques points qui me paraissent caractéristiques de ce projet de budget, je tiens à dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, tout en m'associant à l'hommage que vous avez rendu ce matin au professeur Guillemin, je me suis demandé si la recherche française pouvait être particulièrement fière de ce prix Nobel. Ce lauréat a, en effet, été obligé d'aller chercher à l'étranger les moyens qu'il ne trouvait pas dans son pays d'origine.

Si l'on avait poursuivi l'effort consenti en faveur de la recherche dans les premières années de la précédente décennie, et qui avait abouti au taux que nous avons connu dans les années 1967 et 1968, par rapport à notre produit intérieur brut, peut-être auriez-vous pu saluer d'autres prix Nobel, mais qui, eux, auraient poursuivi leurs recherches en France.

Je n'insiste pas outre mesure. Je ne considère nullement, en effet, que le prix Nobel soit un indicateur valable de l'effort de recherche d'un pays. Il n'en demeure pas moins un indice.

Evoquant l'accroissement du nombre des chercheurs au cours des quinze dernières années, vous avez cité, monsieur le secrétaire d'Etat, des chiffres impressionnants. Mais l'objectif que s'est fixé le Gouvernement, et qui, du reste, n'est pas atteint, limite à 3 p. 100 par an cette augmentation, ce qui ne peut aboutir au doublement des effectifs en l'espace de vingt-cinq ou trente années. Il n'y a pas de quoi pavoiser.

Cette année, un peu plus encore que les années précédentes, sous couvert d'opérer des choix, le Gouvernement ne fait qu'organiser la pénurie.

L'augmentation de 11,7 p. 100 des crédits de fonctionnement couvre à peine l'inflation, ce qui signifie que les maigres créations de postes pour 1978 se feront au détriment des moyens en matériels et des fournitures indispensables. En effet, puisqu'on travaille à volume de crédits constant et que les effectifs s'accroissent, il faut bien que cela se fasse au détriment d'autres secteurs. Telle est la situation que nous retrouvons tout au long de l'examen de votre projet de budget.

Certes, conformément aux engagements du Gouvernement, le nombre des postes de chercheurs s'accroît de 3 p. 100, avec 380 créations d'emplois. En fait, si l'on considère que, pour des organismes aussi importants que le Commissariat à l'énergie atomique, les créations de postes ne sont pas individualisées, et que la dotation prévue ne permet pas l'augmentation du nombre de chercheurs, on est loin des 3 p. 100 annoncés. Par ailleurs, le nombre des postes d'ingénieurs, de techniciens et d'auxiliaires — les I.T.A. — progresse de moins de 1 p. 100, puisque 209 emplois supplémentaires seulement sont créés.

Au total, 539 postes seront officiellement créés, contre 950 l'année dernière.

En ce qui concerne les autorisations de programme, leur progression de 7,3 p. 100 permet de sauver la face — si l'on veut — puisqu'elle est tout juste supérieure au taux de progression, particulièrement faible, des dépenses consacrées aux équipements collectifs civils, hors budgets annexes des P.T.T.

Il faut cependant, comme chaque année, en déduire les crédits affectés à des programmes industriels. C'est le cas des 150 millions de francs qui figurent à la ligne concernant le C.E.A., et destinés à financer le supplément de coût du programme Superphénix.

Ce matin, vous nous avez affirmé, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il s'agissait bien de recherche. Je ne veux pas entrer dans un débat sans fin, car il n'existe aucune indication précise des conditions dans lesquelles la frontière qui séparerait les crédits de recherche doit être établie.

Je citerai aussi les crédits consacrés au groupe C.I.I. Honeywell-Bull, qui revêtent un caractère de crédits industriels.

J'en arrive à ces fameux programmes d'action prioritaire, qui sont le rideau de fumée derrière lequel s'abrite le Gouvernement.

Je note tout d'abord que, loin de combler le retard accumulé sur les deux premières années d'exécution du Plan, les dotations de cette année n'atteignent pas plus que les années précédentes la dotation annuelle moyenne prévue. En effet, le programme d'action prioritaire sur la recherche se situe à la dixième ou onzième position dans l'exécution des vingt-cinq programmes d'action prioritaire.

Quant aux priorités retenues, seule la recherche biomédicale échappe efficacement à la médiocrité générale, avec une progression de plus de 10 p. 100 de ses autorisations de programme. Mais que dire des autres objectifs ? La dégradation continue des moyens de fonctionnement — hors personnel — dont dispose le C.N.R.S. illustre parfaitement le déclin auquel se trouve condamnée notre recherche fondamentale. Je citerai cet exemple frappant : si l'on considère qu'un chercheur disposait en 1972 de moyens matériels de travail, en gros équipements, d'une valeur de 100, il ne disposait plus en 1977 que d'une valeur de matériel — en francs constants — de 59, ce qui correspond à une régression d'autant plus importante que, dans le même temps, la sophistication des instruments de recherche et, de ce fait, leur coût, se sont considérablement accrus, alors même qu'ils devenaient de plus en plus indispensables.

Ce raisonnement ne s'applique pas à toutes les recherches, mais il est valable pour beaucoup de secteurs de la recherche fondamentale. Et il est gravement inquiétant, à mon sens, de constater ce divorce entre les crédits de personnels et les crédits de matériels, en particulier de matériel lourd.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de budget que vous nous proposez ne peut en aucune façon être considéré comme satisfaisant.

Vous avez parlé des problèmes du C.N.R.S. Il est certain qu'en ce qui concerne cet organisme, des progrès sont à accomplir, notamment dans le sens de la mobilité interne et externe, et il est nécessaire de briser le carcan des disciplines.

Il y a certainement beaucoup à faire sur le plan méthodologique. Il est absolument impossible de réaliser le redéploiement que vous envisagez au niveau du C.N.R.S., à potentiel constant. Ce qui est possible dans le cadre d'une croissance même modérée, mais convenable, devient absolument impossible avec un potentiel constant : on fait naître alors des rigidités telles qu'il faut renoncer à toute modification réelle.

Les priorités en faveur de notre indépendance énergétique ne se traduisent guère plus dans la stagnation des moyens mis à la disposition du C.E.A., où les autorisations de programme ne progressent que de 0,7 p. 100, et elles apparaissent encore moins dans le recul des crédits du B.R.G.M.

Quant à la recherche agronomique, qui figurait également dans les priorités de M. d'Ornano, ses dotations en autorisations de programme ne progressent que de 2,3 p. 100.

S'agissant du C.N.E.S., vous nous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous pensiez qu'il était exagérément tourné vers la coopération internationale.

En tant que membre de la commission de la science et de la technologie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et étant, à ce titre, amené à suivre particulièrement les activités de l'Agence spatiale européenne, permettez-moi de vous dire que ce jugement m'a inquiété.

Vous savez comme moi comment fonctionne l'Agence spatiale européenne et quel rôle de premier plan joue le C.N.E.S. au niveau des études, des travaux et, finalement, de la réalisation du lanceur Ariane. Cela suppose, évidemment, que le C.N.E.S. travaille en très étroit contact avec l'Agence spatiale européenne, et je souhaite, pour ma part, qu'il n'en soit pas dissuadé.

Enfin, la grande recherche industrielle ne se porte pas mieux : ce n'est pas la récente création d'un comité technique de plus, le Comité de coordination de la recherche technique, qui réglera le délicat problème de la recherche appliquée.

A cet égard, nous souhaiterions connaître les résultats de l'accord passé entre le C.N.R.S. et Rhône-Poulenc, dont nous avons souligné il y a deux ans les dangers, et qui avait été présenté par le gouvernement d'alors comme un grand succès pour sa politique. Je crois savoir que ce « grand succès » s'est traduit en fait, par quelques déceptions, et que nos appréhensions et nos critiques étaient justifiées. Mais vous aurez l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, de confirmer ou d'infirmer mes dires.

Toutes ces insuffisances seront, paraît-il, comblées par l'action du nouveau secrétariat d'Etat à la recherche, en particulier par l'intermédiaire de son fonds de la recherche scientifique et technique — dont les crédits progressent, en effet, de 12,2 p. 100 en autorisations de programme et de plus de 40 p. 100 en crédits de paiement — et de la D.G.R.S.T.

Destiné à préparer et à définir les orientations à long terme de la politique de la recherche par la mise en œuvre d'actions concertées entre les différents éléments de la communauté scientifique, ce fonds d'intervention sera en fait, en raison de l'insuffisance générale des crédits de recherche, utilisé à des actions d'assistance ponctuelles et à court terme. Malheureusement, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai l'impression que ce fonds est une nouvelle manifestation, au niveau de la recherche, de ce pilotage à vue qui caractérise le gouvernement auquel vous appartenez ainsi que tous les gouvernements qui se sont succédé au cours de cette législature.

La D.G.R.S.T. perd donc de plus en plus son rôle scientifique pour devenir un simple dispensateur de crédits — sous le contrôle du pouvoir politique — afin d'assurer la survie temporaire de tel laboratoire ou de tel institut.

Contrairement à son affirmation, le Gouvernement actuel n'a pas de politique de recherche ; les deux budgets de 1976 et de 1977 et le projet de budget pour 1978 qui ont suivi les décisions prises en 1975 par le conseil restreint auquel je me réfère tout à l'heure n'auront pas permis de redresser la situation.

Tous les chiffres montrent clairement une diminution continue des crédits d'équipement de l'enveloppe recherche en francs constants.

Une dernière illustration de cette politique à courte vue nous est donnée par la situation scandaleuse dans laquelle se trouvent les chercheurs hors statut et plus particulièrement les personnels payés par l'intermédiaire d'associations.

Le Gouvernement refuse d'appliquer à plusieurs milliers de chercheurs de cette catégorie le bénéfice de l'application de son

plan d'intégration, alors même que les pouvoirs publics avaient encouragé la création de ces associations pour une meilleure gestion des fonds de recherche.

Un pays qui a aussi peu de considération pour ses chercheurs compromet son avenir. Pour les socialistes, une des tâches essentielles d'un gouvernement de gauche sera d'arrêter la dégradation du potentiel scientifique et de redonner à la recherche les moyens d'un nouvel essor.

Il est désolant d'être obligé de constater la situation présente. Je ne me lasserai jamais de rappeler que le progrès de la connaissance pure et la conquête de nouveaux domaines de technologie avancée constituent, pour des pays évolués de dimension comme le nôtre, la seule voie vers l'élévation du niveau culturel, l'équilibre du commerce extérieur, le plein emploi et surtout l'indépendance — tout au moins la moindre dépendance nationale.

C'est l'avenir que vous avez en charge, vous, monsieur le secrétaire d'Etat et le Gouvernement dans son ensemble.

Au lieu de prendre la hauteur de vue nécessaire, vous vous enlisez dans la médiocrité. Ce budget n'est pas digne de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à Mme Constans.

Mme Hélène Constans. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ni le projet de budget pour 1978, ni le bilan de la législature, ni le VII^e Plan — qui place pourtant la recherche parmi les programmes d'action prioritaire — ne peuvent donner même l'illusion que la recherche soit l'une des ambitions du régime actuel.

La crise frappe la recherche comme tous les autres domaines de la vie nationale. Les mêmes symptômes y apparaissent : austérité, récession, problèmes d'emploi, gâchis.

L'enveloppe recherche connaît, certes, cette année une augmentation de 9,6 p. 100 sur celle du budget précédent, mais ce n'est qu'une apparence car ce budget doit être considéré comme un budget de régression pour les trois raisons suivantes :

La hausse réelle des prix va atteindre près de 12 p. 100 cette année.

Le retard déjà pris au cours des années passées exigeait un effort de rattrapage important qui n'a pas été consenti.

Le prix d'une progression est plus élevé en matière de recherche et réclame donc un effort supérieur au taux de croissance global.

Budget de crise, c'est aussi ce que traduisent deux autres caractéristiques qui s'appliquent d'ailleurs également au VII^e Plan : la « sélectivité » et la désignation de « priorités ». Ces caractéristiques ont deux finalités.

D'abord, masquer la crise. En donnant, par exemple, un coup de pouce aux crédits de la recherche biomédicale, puisque les crédits de l'I.N.S.E.R.M. progressent de 14,5 p. 100 cette année. En organisant la publicité autour de ce domaine auquel l'opinion publique est particulièrement sensible — on le comprend — le Gouvernement compte bien laisser dans l'ombre tous les secteurs sacrifiés, et ils sont les plus nombreux.

Ensuite, orienter la recherche vers les domaines où l'application des découvertes peut permettre aux sociétés industrielles qui utilisent des techniques de pointe d'atteindre rapidement des taux de profit élevés. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'énergie nucléaire et dans celui des télécommunications.

Ces orientations et leurs conséquences ne peuvent qu'aggraver encore la crise de la recherche et le budget pour 1978 en fait foi.

La plus grande partie des crédits est consacrée au fonctionnement : 6,3 milliards de francs. L'action menée par les personnels de la recherche publique et leurs organisations syndicales a effectivement contraint le Gouvernement à créer quelques centaines de postes et à régulariser par intégration la situation de 700 « hors-statut ». Mais il y a longtemps que ces mesures auraient dû être prises. De toute façon, les problèmes des personnels — l'emploi, le traitement, les carrières — sont très loin d'être résolus et votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, constitue l'aveu que le Gouvernement refuse de les régler.

Les autorisations de programme, qui s'élèvent à 5,6 milliards de francs, ne progressent que de 7,3 p. 100 et il s'agit là d'une nouvelle étape dans la dégradation des moyens.

En effet, selon des études menées par la D.G.R.S.T. et l'O.C.D.E., l'augmentation des coûts pour la recherche dépasse de 6 points, l'indice global des prix, et cela pour obtenir une simple maintenance. Ce qui signifie qu'avec une hausse des prix réelle de 12 p. 100, les crédits devraient augmenter de 18 p. 100, et que si l'on veut faire un effort supplémentaire et susciter le redémarrage indispensable, un accroissement de plus de 20 p. 100 serait nécessaire. Nous sommes loin de compte !

Le bilan des quatre dernières années confirme ce diagnostic. Les crédits consacrés à la recherche sont restés loin derrière la hausse réelle des prix. Les tableaux publiés par l'annexe Recherche et dans le rapport pour avis de mon collègue Jean-Jacques Barthe illustrent à l'évidence la régression de l'effort de recherche au cours des dernières années ainsi que le retard pris par la France sur des pays comparables, et même sur des pays plus petits de la Communauté européenne, tels que les Pays-Bas et la Belgique.

Tout concorde donc pour démontrer que le régime actuel sacrifie la recherche, et les discours officiels d'hier et d'aujourd'hui ne changeront rien.

Il faut ajouter un autre élément à ce bilan : la politique qui vise à mettre de plus en plus la recherche au service des intérêts privés. Plus de 60 p. 100 des crédits destinés à la recherche ne font que transiter par le secrétariat d'Etat pour aller à des organismes privés ou semi-privés qui les utilisent pour servir les intérêts des grandes sociétés industrielles, nationales et multinationales.

Il en est ainsi du nucléaire par le biais du C. E. A. ou encore des crédits du plan Calcul qui aboutissent en définitive chez Honeywell-Bull, après la liquidation de la C. I. I. par le Gouvernement français.

On peut considérer comme une sorte de symbole de cette politique l'attribution du prix Nobel de médecine à un chercheur d'origine française qui a dû s'expatrier aux U.S.A. pour pouvoir disposer des moyens nécessaires à ses recherches. Son cas n'est malheureusement pas unique.

Cette affaire montre aussi qu'un potentiel de chercheurs de haut niveau existe en France et que si les crédits et les moyens nécessaires leur étaient donnés, nous pourrions obtenir de bien meilleurs résultats.

A propos de l'attribution du prix Nobel, vous avez souhaité, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'opinion publique prenne conscience de l'intérêt de l'effort de recherche et des sacrifices à consentir.

Je trouve le propos doublement choquant : l'opinion publique n'a jamais, que je sache, eu à protester contre des sacrifices que le Gouvernement lui aurait demandés pour la recherche. A moins que vous ne vouliez la préparer à de nouvelles quêtes sur la voie publique ou dans les mairies, comme nous en avons vu dans le passé. En revanche, à diverses reprises, les personnels de la recherche ont dû manifester ou lancer des appels pour exiger du Gouvernement davantage de crédits. Si on les avait écoutés, nous aurions peut être aujourd'hui un prix Nobel de médecine, et, en tout cas, un potentiel de recherche beaucoup plus élevé.

L'appel que lançaient au mois de juillet 1976 plus de 500 scientifiques sur le thème : « De l'austérité à la récession », reste plus actuel que jamais. Tel est bien le résumé du bilan de votre politique. Développement insuffisant du potentiel recherche par rapport aux nécessités et aux possibilités et, paradoxalement, gâchés des hommes et des équipements existants : il y a du chômage parmi les chercheurs, il y a des laboratoires qui ne peuvent fonctionner normalement faute de crédits, il y a des projets de recherche qui doivent être abandonnés. C'est là un des aspects de la crise qui retentit dans tous les domaines de la vie sociale.

Aujourd'hui, à travers l'exemple de la recherche, on voit s'exacerber la contradiction entre la révolution scientifique et technique commençant, les perspectives qu'elle ouvre au développement qualitatif et quantitatif des forces productives et à l'amélioration de la vie des Français, d'une part, et, d'autre part, les rapports de production capitalistes qui bloquent l'essor de la révolution scientifique et technique ou la dévient.

Si l'on veut dénouer cette crise, si l'on veut dépasser cette contradiction, si l'on veut que la recherche puisse avoir les moyens nécessaires à son développement et à ses applications pour le bien-être des hommes, c'est un changement réel, profond, durable qui s'impose. C'est pour cela que nous luttons.

Parce que nous sommes prêts pour le changement, parce que nous sommes prêts à assumer demain nos responsabilités dans un gouvernement qui appliquera le programme du changement, nous avons réfléchi sur le devenir de la recherche au cours de la prochaine législature et au-delà.

La recherche doit être une grande ambition pour une France démocratique et indépendante. Malgré les difficultés et le gâchis actuel, le potentiel scientifique dont nous disposons peut redémarrer rapidement, à condition de prendre des mesures immédiates de sauvegarde.

Et d'abord, l'arrêt de toute mesure de liquidation, tant en ce qui concerne les équipements que les personnels ; l'examen et la solution des problèmes des personnels touchant aux rémunérations, à la sécurité de l'emploi, aux carrières, de concert

avec les organisations syndicales ; la création d'un conseil provisoire de la recherche qui ferait le bilan et préparerait le redémarrage.

Un gouvernement démocratique devra élaborer et faire discuter, dès les premiers mois, un plan de renouveau et de développement qui aura pour objectif d'insérer la recherche dans une grande politique de progrès économique et social et d'épanouissement de la démocratie tout en permettant de développer toutes les potentialités des débuts de la révolution scientifique et technique.

Bien loin d'opposer recherche fondamentale et recherche appliquée, nous considérons qu'elles doivent s'épauler et s'équilibrer pour que leurs acquis irriguent tous les domaines de la vie économique et sociale.

La recherche peut et doit concourir efficacement à une amélioration rapide de la vie des Français dans les domaines du travail, des connaissances, des loisirs, de la santé, de l'environnement ; elle peut concourir au développement des forces productives et des ressources naturelles de notre pays.

Des priorités devraient être données en ce sens aux recherches sur les diverses énergies, l'automatisation, la machine-outil, l'informatique et la micro-électronique, l'aéronautique et l'espace, l'agro-industriel. Ces priorités sont nécessaires à la fois au développement économique de notre pays, à la conquête de son indépendance et à l'avancement général des connaissances dans ces diverses disciplines.

Le développement hardi et harmonieux de la recherche ne se fera pas sans celui de la démocratie. Les chercheurs et tous les personnels scientifiques ont tout intérêt au déploiement de la liberté. Dans ces domaines, la démocratie signifie le droit d'avancer des hypothèses et de les défendre, de les expérimenter, de pouvoir faire connaître les résultats d'une recherche et d'en avoir les moyens, d'agir pour que ces résultats puissent être intégrés à la démarche générale pour le progrès social et culturel. Il ne saurait exister, nous l'affirmons de manière solennelle, de doctrine officielle en matière scientifique ni de préalable idéologique quelconque au déploiement de la recherche.

Démocratie, cela signifie encore large autonomie des travaux dans les décisions et la gestion des établissements scientifiques. Ce ne sont ni l'Etat ni des intérêts privés qui doivent orienter les travaux, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, ce sont les communautés scientifiques qui doivent prendre en charge elles-mêmes les responsabilités qui leur incombent.

Il conviendra donc que soient établis avec toutes les catégories intéressées de nouveaux statuts pour les établissements et les personnels. Un fonctionnement démocratique des établissements suppose que la représentation des personnels y soit majoritaire et qu'un conseil scientifique puisse jouer pleinement son rôle dans la vie de la recherche.

Les structures existantes devront être rénovées et le seront déjà du fait d'un tel fonctionnement démocratique et aussi parce qu'une pleine insertion dans la vie nationale leur sera offerte par les orientations nouvelles ; les liens entre l'Université et la recherche évolueront dans le sens d'une meilleure harmonisation de leurs apports réciproques.

Il conviendra de développer, dans un sens nouveau, ou de créer des structures de recherche en liaison avec l'industrie, avec le secteur nationalisé, d'une part, qui jouera un rôle moteur dans le développement économique et social et, d'autre part, avec les diverses branches de l'industrie privée et notamment avec les P. M. E., et l'agriculture.

Les apports de la recherche aux P. M. E. et à l'agriculture constitueront pour ces secteurs un facteur de rénovation et de modernisation qui leur permettra de rejoindre l'ère de la rénovation scientifique et technique. Il faudra aussi créer des structures régionales susceptibles de contribuer à un aménagement équilibré du territoire national et de valoriser les ressources des régions.

La coordination entre les différentes structures pourrait être assurée par un comité national de la recherche scientifique et technique, démocratiquement composé, qui aura un rôle d'élaboration, de conseil et de contrôle tant auprès du Gouvernement et du Parlement qu'auprès des établissements de recherche.

Dans le cadre de la planification démocratique, de grands programmes d'application à moyen et long terme seront établis et commenceront à entrer en vigueur dès la deuxième année de la législature. Leur élaboration et leur application seront menées avec la participation de tous les intéressés.

Enfin, il faudra encourager et développer la coopération internationale de telle sorte que la recherche devienne un facteur de paix et de progrès social.

Il est bien évident qu'une telle conception de la recherche exige des moyens autrement importants que ceux des budgets cache-misère d'hier et d'aujourd'hui. La suppression des gâchis actuels, le plein emploi des moyens existants provoquera déjà

un redémarrage : mais le développement des équipements et l'accroissement du nombre de chercheurs nécessiteront un effort financier particulier. Nous proposons d'augmenter de plus de 3 p. 100 par an les effectifs : soit 45 000 emplois à créer au cours de la législature.

Dans la perspective d'une croissance globale annuelle de 6 p. 100, il est logique que la croissance des moyens mis à la disposition de la recherche soit supérieure : sur une période de cinq ans, elle devrait s'établir à 8 p. 100 par an. Les ressources devraient venir de l'Etat et des entreprises dans les proportions respectives de 60 et 40 p. 100.

Dans ces conditions, dans une France démocratique, la recherche pourra devenir ce qu'elle doit être : une des clés du progrès économique, social et culturel, un instrument pour rendre l'homme plus humain, la nation plus sûre de son indépendance et de son avenir. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Mesdames, messieurs, on a déjà évoqué à plusieurs reprises à cette tribune l'exemple particulièrement frappant qui illustre ce que l'on appelle la fuite des cerveaux, à savoir le cas de ce Français, devenu citoyen américain — et prix Nobel de médecine — parce qu'il avait trouvé ailleurs que dans son pays les moyens nécessaires à ses recherches.

Dans le cadre des cinq minutes que je prélève sur le temps de parole des réformateurs, je ne puis aller au fond du problème. Je me bornerai donc à pousser un cri d'alarme pour les chercheurs en anthropologie et sciences annexes, domaine où les débouchés sont particulièrement rares, pour ne pas dire inexistantes.

Ce n'est pourtant pas l'ouvrage qui manque. On assiste à un double mouvement depuis quelques années : les formations de recherche se multiplient et les chercheurs eux-mêmes travaillent de plus en plus. Mais la rémunération de ce travail est très insuffisante. Nombreux sont les chercheurs — je peux en témoigner, étant moi-même directeur de recherches — qui travaillent pour presque rien, ou qui sont sous-payés, ou pour lesquels les contrats de travail prévoient une rémunération de 9 000 francs par an ! Sait-on que plus de la moitié d'entre eux touchent des vacances qui n'atteignent pas, au fil des mois, le niveau du S.M.I.C. ?

La situation des chercheurs « hors statut » en anthropologie est particulièrement grave. Pour 191 chercheurs statutaires dans les domaines de l'anthropologie, de la préhistoire et de l'archéologie, il y a 150 chercheurs « hors statut », c'est-à-dire à peu près autant. Certains d'entre eux piétinent depuis des années devant les portes du C.N.R.S., qui représente l'un des très rares débouchés qui leur sont ouverts.

A la section 30 du C.N.R.S., dont j'ai l'honneur de faire partie depuis huit ans, nous avons compté, à la session de printemps de cette année, 123 candidats, dont plus de la moitié étaient particulièrement aptes. La plupart étaient docteurs du troisième cycle ; il y avait même plusieurs docteurs d'Etat. Or pour ces 123 candidats, ou plutôt pour une soixantaine d'entre eux, qui étaient de tout premier ordre, six postes étaient offerts. Peut-être en dégagera-t-on trois ou quatre avant la fin de l'année. Mais pas plus.

De cette pénurie vraiment profonde, il résulte que l'âge moyen des chercheurs de cette branche augmente d'année en année. De trente ans et demi en 1971, il est passé aujourd'hui à trente-deux ans et demi. Mais, si l'âge moyen des chercheurs augmente, leur qualification aussi, car nombre d'entre eux ont travaillé à plusieurs reprises sur le terrain.

On assiste même à un spectacle dont je suis personnellement témoin : beaucoup partent sur le terrain grâce à des expédients de toutes sortes : quelquefois ils sont chargés d'une petite mission ; parfois même ils acceptent d'exercer un métier dans le pays où ils vont travailler ; sur place, ils paient souvent leurs frais de leur poche et quand, ayant accumulé expérience et observations, ils devraient pouvoir, lorsqu'ils sont de retour, faire profiter la collectivité de leurs travaux en rédigeant des articles ou des thèses, ils ne perçoivent aucune rémunération et ils sont obligés d'entrer dans le secteur privé, dans des entreprises où ils exercent un métier qui n'a absolument rien à voir avec la recherche scientifique.

J'insiste sur la gravité de cette affaire parce que nous sommes en train de perdre un grand nombre de chercheurs de qualité qui ou bien émigrent ou bien disparaissent du domaine scientifique pour se livrer à diverses activités qui n'ont rien de commun avec la science.

Cela provient entre autres — et j'appelle votre attention sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — du fait que les sciences de l'homme n'ont pas encore été perçues en France, ni

par l'opinion en général ni par la classe politique et les dirigeants politiques, avec l'importance et la signification qu'elles revêtent.

Pourtant, il y a une tradition française de tout premier plan, et j'évoque ici des hommes comme Claude Lévi-Strauss, comme André Leroi-Gourhan, comme Paul Rivet qui a siégé dans cette enceinte.

En général, on a trop tendance à penser, notamment au ministère des finances — je le note au passage — que les occupations en cause sont de l'ordre de la littérature ou du divertissement dominical alors qu'il s'agit de sciences, et de sciences qui, dans une société avancée comme la nôtre, prennent une importance particulière. En effet, nous en sommes maintenant à vouloir résoudre, dans notre propre pays ou dans les territoires qui dépendent de lui, des problèmes qui ne peuvent être envisagés sérieusement et traités que s'ils sont abordés sous un angle scientifique et non pas purement journalistique.

Nous sommes quelquefois à l'avant-garde dans le monde, par exemple en ce qui concerne les recherches sur l'origine de l'homme, en Afrique orientale où, vous le savez, la mission française joue un rôle de tout premier plan.

Mais, un peu partout, nous sommes surclassés faute de moyens.

Je conclurai, monsieur le secrétaire d'Etat, en vous priant très instamment de résoudre le problème des « hors statuts ». Certes des efforts ont déjà été consentis en la matière, et je serai le dernier à les nier. Mais l'expérience quotidienne me conduit à constater que l'on a posé tant de conditions, instauré tant de distinctions et élevé tant de barrières que nombre d'éléments qui auraient dû être intégrés dans le cadre des chercheurs statutaires sont encore à la porte. Leurs angoissants problèmes ne sont toujours pas résolus, et n'oublions pas que la plupart de ces chercheurs ne sont pas tout jeunes, qu'ils sont mariés et ont des enfants. Je pourrais, sur ce point, vous citer maints exemples.

Un geste, qui ne coûterait vraiment pas cher sur le plan financier, serait de nature à débloquent une situation qui est devenue préoccupante et qui, aujourd'hui, réduit au désespoir toute une catégorie de chercheurs qui sont pourtant dignes de l'intérêt de la France.

Le Président de la République avait bien voulu, il y a deux ans, me confier le soin de rédiger un rapport sur la recherche dans ces domaines en France. J'ai déposé ce rapport entre les mains du Premier ministre de l'époque et de M. le Président de la République. Certaines améliorations ont été apportées, mais il reste beaucoup à faire. C'est une question de dignité pour notre pays que de ne pas laisser ses chercheurs mourir de faim. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et du groupe républicain.)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, contrairement aux affirmations ministérielles, la dégradation de la recherche continue, car les recommandations du conseil restreint de février 1975 n'ont pas été suivies de beaucoup d'effets.

La situation des centres de Saclay, Orsay - Gif, qui représentent le plus grand complexe scientifique de France, en portent témoignage, au point de vue tant des équipements que du fonctionnement et de la situation du personnel.

C'est ainsi qu'à l'université Paris - Sud, centre d'Orsay, la politique d'austérité conduit le Gouvernement à user de manœuvres inadmissibles à l'encontre des personnels hors statut.

En réponse à une très ancienne revendication des organisations syndicales, soutenue par le parti communiste français, les travailleurs hors statut se voient enfin intégrer. Mais à des conditions que leur dignité de travailleur oblige à refuser.

Sur cent vingt-trois agents qui sont intégrés en 1977 au C.N.R.S. et à l'enseignement supérieur, cinquante-deux subiront une perte de salaire pouvant représenter une réduction de 30 p. 100 sur leur traitement antérieur.

Trois cent cinquante autres agents sont en cours d'intégration et se trouvent devant ce même dilemme : ou l'intégration dans le cadre statutaire avec une perte importante de salaire ou le licenciement. Ils seront même obligés de rembourser le trop-perçu depuis le 1^{er} janvier 1977.

Ces travailleurs refusent un tel choix et ils ont raison. Avec le soutien de tous les travailleurs scientifiques jusqu'aux directeurs de laboratoires, ils ont engagé la lutte pour le respect des avantages acquis et de leur dignité. Dans cette lutte courageuse, ils sont assurés du soutien du parti communiste et de ses élus.

En réponse à ma question d'actualité, tout à l'heure, Mme le secrétaire d'Etat s'est déclarée opposée à l'intégration du per-

sonnel hors statut dans le cadre d'une négociation avec les organisations syndicales, afin que soient respectés les avantages acquis des personnels concernés. Les travailleurs apprécieront cette réponse comme il convient.

A Saclay, au C. E. A., des centaines de travailleurs également hors statut sont menacés de licenciement : ouvriers d'assistance technique, agents de laboratoires, auxiliaires temporaires. C'est ainsi que la société Fi-Ouest vient de demander le licenciement de quarante-deux travailleurs.

Il est évident que l'insuffisance des crédits de fonctionnement servira de justification à ces licenciements.

L'incertitude de l'emploi ne touche pas seulement les travailleurs des entreprises extérieures au C. E. A.

C'est le cas pour cinq jeunes docteurs ès sciences qui, après avoir travaillé de sept à huit ans dans les équipes du C. E. A. en préparant leur thèse, se voient réduits au chômage.

Ainsi, d'un côté, le Premier ministre prétend résorber le chômage des jeunes et, de l'autre, il contraint un organisme public à licencier des travailleurs scientifiques qu'il a formés et dont il a le plus grand besoin.

Nous nous élevons contre cette politique qui vise encore à affaiblir notre potentiel scientifique déjà en deçà des nécessités.

Par ailleurs, concernant les allocations de troisième cycle, comment prétendre développer la recherche en France quand on offre à un nombre réduit d'étudiants de troisième cycle, après quatre ou cinq ans d'études supérieures, une allocation D.G.R.S.T. de deux mille francs par mois, inférieure à ce que la C.F.D.T. et la C. G. T. réclament pour le S. M. I. C. ?

De plus, la situation de l'emploi des diplômés de troisième cycle est dramatique. Beaucoup doivent s'inscrire au chômage ou accepter un emploi ne correspondant ni à leur qualification ni à leurs goûts. Ce gâchis détériore de façon grave et durable le potentiel scientifique et technique de la France.

L'insuffisance du budget de 1978 a bien sûr des conséquences néfastes sur les équipements, sur leur sûreté, sur la sécurité de la population et sur l'indépendance de la France.

Ainsi, au C. E. A., c'est le report des essais en vraie grandeur de l'extinction des feux de sodium pour Superphénix, c'est l'impossibilité d'assurer la « francisation » de la filière à eau légère des centrales nucléaires. Autrement dit, la France continuera de dépendre des U. S. A. pour construire ses centrales nucléaires sans même avoir la maîtrise des études de sûreté.

Toute cette politique va de pair avec le démantèlement du C. E. A. au profit du privé. C'est ainsi que l'étude et la construction du prototype Superphénix sont confiées au secteur privé.

Cette grave situation de l'emploi et des budgets de fonctionnement des organismes de recherche s'accompagne d'un renforcement de l'autoritarisme et de la discrimination politique.

A l'Université, la mise en place, par décret, d'un comité technique paritaire porte atteinte au fonctionnement démocratique, et la modification des représentations des catégories, élimine les assistants des commissions de spécialistes. Au C. E. A. et, en particulier, à Saclay, où il n'existe pas de structures démocratiques comparables à celles du C. N. R. S. et de l'Université, on assiste à un renforcement des discriminations arbitraires.

Le Gouvernement refuse l'habilitation au secret des travailleurs communistes, et des mutations ou des missions sont rejetées arbitrairement sans qu'un motif professionnel soit annoncé par l'administration. Rien qu'au cours de ces dernières semaines, cinq cas de discrimination ont été recensés.

Ce qu'il faut souligner, c'est que, de plus en plus, les cadres responsables chargés d'appliquer ces décisions arbitraires se refusent à les déguiser sous de faux motifs comme le leur demande le Gouvernement.

A Polytechnique, c'est la dissolution du groupe de physique moléculaire contre l'avis de la commission de recherche de l'école, habilitée à apprécier la validité scientifique des travaux en cours ou projetés et, d'après certaines informations, d'autres groupes de recherche y seraient également menacés.

Dans ce domaine aussi, l'austérité va de pair avec l'étouffement des libertés.

Le changement que nous proposons, c'est la mise en œuvre d'une autre politique pour la recherche avec des budgets correspondants aux besoins, permettant, notamment, la création d'emplois suffisants, l'intégration de tous les hors statut sans perte de salaire et l'augmentation du nombre et du montant des allocations D. G. R. S. T.

Nous proposons la démocratie et la liberté dans tous les organismes de recherche et, pour cela, une véritable participation, l'autogestion avec l'ensemble des travailleurs scientifiques.

Cette nouvelle politique de la recherche contribuera au progrès social, économique et culturel dans l'indépendance nationale. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Sourdille, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

M. Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, je m'efforcerai de répondre avec précision aux différentes interventions, en les reprenant dans l'ordre le plus logique possible.

D'aucuns ont prétendu qu'il n'existait pas de politique de recherche ; d'autres ont affirmé qu'il fallait en faire une autre, ce qui laisse supposer qu'il y en a tout de même une.

A ceux qui disent qu'on sacrifie tout à l'érosion monétaire et que rien n'est fait pour le soutien des laboratoires, je répondrai par un chiffre.

Les autorisations de programme augmenteront de 7,3 p. 100 par rapport à 1977. Cette progression répond à l'engagement pris par M. le Président de la République, selon lequel les autorisations de programme devaient augmenter au moins aussi vite que les équipements collectifs civils.

Il semble donc qu'on ne m'ait pas entendu quand j'ai annoncé que, cette année, on avait sacrifié le béton aux cerveaux. Or le résultat de cette politique drastique concernant les opérations immobilières se traduit par une augmentation des crédits affectés au soutien des laboratoires non de 7,3 p. 100, mais de 12 p. 100. L'aide à l'activité intellectuelle et aux équipements a été non seulement effective, mais amplifiée.

MM. Mesmin, Bouloche et Vizet sont intervenus au sujet du commissariat à l'énergie atomique.

Je dois, d'abord, rendre l'hommage qui lui est dû à ce grand organisme qui a assuré successivement notre indépendance militaire et notre indépendance énergétique et nous a placés en situation de parité internationale. Je dois aussi reconnaître que subsistent certains problèmes, mais qui ne se posent pas dans les termes employés par la plupart des orateurs.

M. Mesmin a notamment soulevé des questions très pertinentes. La francisation de la licence américaine — sujet qui le préoccupe — est poursuivie avec la plus parfaite conscience. Dans notre démarche, nous cherchons à être en mesure d'assurer un contrôle de niveau afin que puisse, en fin de compte, s'établir une véritable parité et une heureuse coopération.

Les problèmes de sûreté nucléaire ont été à peine évoqués, et je m'en réjouis. Il semble donc que, sur ce point, les mesures prises, et la façon dont chaque pas en avant est accompagné par un effort de recherche sur la sûreté nucléaire, aient pratiquement convaincu.

On analyse avec soin le moindre incident, et cela est nécessaire. On n'avancera pas en écrasant les scrupules scientifiques ou moraux des chercheurs. J'y veillerai personnellement dans toute la mesure de mes moyens. Du reste, chacun sait que, dans ce domaine, les positions des deux grands syndicats représentatifs du personnel se sont singulièrement rapprochées de la cause que nous plaidions.

Par ailleurs, on parle sans cesse du surcoût de Superphénix. Je vous ai donné ce matin mon point de vue sur l'intérêt que représente ce surcoût pour la recherche elle-même. N'oubliez pas qu'il s'agit là d'un prototype et qu'il est normal que sa prise en charge soit largement assurée par la recherche.

Et croyez bien que des précautions sont prises pour vérifier que les crédits affectés à ce surcoût dans l'enveloppe « recherche » seront bien employés pour des opérations de recherche. On a parlé de 150 millions. C'est une prétention que je ne reconnais pas. En réalité, sur le chiffre avancé, le C.E.A. a reçu un supplément de 50 millions.

Par ailleurs, nous nous proposons, grâce au fonds de la recherche, d'aider le C. E. A. dans ses activités de recherche fondamentale.

Quant au bureau de recherches géologiques et minières — le B.R.G.M. — M. Mesmin a présenté à son sujet des observations particulièrement pertinentes.

Nous sommes parfaitement convaincus de la nécessité de continuer nos efforts de prospection non seulement sur le territoire métropolitain mais aussi sur les territoires des pays avec lesquels nous sommes liés par des accords. Notre compétence doit s'étendre dans le domaine des recherches minières. Elle pourrait être offerte à des pays qui disposent de capacités minières importantes, notamment à l'U. R. S. S. et à la Chine. Dans ce domaine, nous avons sans doute de fortes capacités d'exportation de matière grise.

Je retiens donc les observations du rapporteur spécial, en précisant cependant que, la plupart du temps, celles-ci s'adressent davantage au ministre de l'industrie car toute une partie de ces activités sont hors enveloppe « recherche », et je pense en particulier à tout ce qui est du domaine des « applications ». Mais le B. R. G. M. reste sous la surveillance du secrétariat d'Etat à la recherche. Compte tenu des directives qui ont été données à son sujet, quelques réformes devraient permettre d'assurer une remise en ordre et, finalement, d'abonder davantage les opérations de recherche de ce bureau.

Je répondrai avec grand soin aux observations pertinentes de M. Bouloche concernant le centre national des études spatiales.

M. Bouloche a conclu de mes propos que je mettais en doute l'intérêt de la coopération européenne, et il s'en est inquiété. J'affirme qu'il n'en est rien. En effet, l'ampleur des dépenses, d'abord, et la nécessité, ensuite, de se procurer d'emblée un marché — qu'il s'agisse de télécommunications, d'observation directe ou de télévision directe — font que nous sommes naturellement conduits à rechercher systématiquement la coopération.

Je ne suis pas le seul ministre chargé des sciences à m'inquiéter de la charge financière que représente l'agence spatiale européenne. Le ministre de la République fédérale d'Allemagne a très clairement indiqué que les opérations de coopération spatiale étaient fort coûteuses, à tel point qu'on a pu se demander parfois si le bénéfice qu'on en tirait devait être payé si cher. Quoi qu'il en soit, nous veillerons de très près à ce genre de budget.

Mon intervention tendait surtout à préciser qu'il était essentiel d'aider les équipes et les instituts nationaux afin que ne subsiste pas uniquement la coopération européenne. Ainsi l'effort que nous ferons pour les satellites d'observation de la terre, en utilisant le lanceur Ariane, de large participation française, permettra de donner à notre pays une technicité qui sera un gage pour l'avenir.

M. Aymar Achille-Fould a traité de la mer et du CNEOX. Il est vrai que les périodes où la France a connu le plus grand rayonnement sont celles où elle s'est tournée vers la mer. C'est dire le prix que l'on peut attacher aux études maritimes et à cette vision large que donnent les problèmes de la mer ! Il est important de cultiver cet esprit d'ouverture qui a correspondu aux grandes périodes de notre histoire.

Dans le domaine des nodules, il n'est pas exact que nous n'effectuions qu'une simple veille scientifique. Il convient en effet de distinguer la phase d'exploration de la phase de ramassage et de traitement.

La phase d'exploration, d'évaluation minière des sites se poursuit de la façon la plus normale et à un rythme considéré comme parfaitement convenable.

Le vrai problème est celui de la phase de ramassage et de traitement. Elle supposera un programme d'investissements extrêmement important et, en outre, la solution de problèmes techniques, en particulier d'intervention à grande profondeur, qui ne sont pas encore maîtrisés par l'ensemble des nations qui se sont penchées sur ce problème.

Il n'en reste pas moins vrai que c'est à 15 millions de francs que l'on peut estimer la participation du CNEOX aux recherches sur les nodules et à au moins 6 millions de francs celle du C. N. R. S. Ainsi on peut évaluer à plus de 21 millions de francs les travaux sur les nodules qui seront financés en 1978 sur la seule enveloppe recherche.

Je ne voudrais pas abandonner le problème de la mer sans vous donner quelques notions plus précises de l'effort français.

Une fausse idée simple consiste à dire qu'un regroupement au sein d'un grand organisme, un grand institut de la recherche marine, apporterait des solutions à tous les problèmes. Dans ce domaine, beaucoup d'organismes fort divers font actuellement des recherches dans différentes directions : le CNEOX, bien sûr, mais aussi l'institut scientifique technique des pêches maritimes, le C. N. R. S., l'office de recherche scientifique et technique outre-mer, le commissariat à l'énergie atomique, les terres australes, la météorologie nationale, le fonds de la recherche et le bureau de la recherche géologique et minière. Au-delà, un plus grand nombre encore de disciplines sont intéressées : la géologie, la géophysique, l'océanographie chimique, la pêche, l'aquaculture, la pollution marine, etc.

Nous avons choisi de renforcer le rôle de coordination du CNEOX sans supprimer ces organismes. Au moment où l'on parle tellement d'intercommunication, on ne voit pas pourquoi nous irions à contre-courant. C'est pourquoi nous avons mis en place, il y a quelques mois, un comité de la recherche océanographique.

Pour situer dans son contexte international notre effort dans ce domaine, il faut ajouter aux crédits de la recherche océanologique, qui n'avaient, de 1976 à 1977, qu'assez faiblement progressé — 5,5 p. 100 —, les sommes affectées à la recherche pétrolière en mer, publique ou privée. On découvre alors avec surprise que la France se trouve au deuxième rang mondial, devant le Japon et la Grande-Bretagne, derrière les Etats-Unis, à l'évidence, mais à égalité avec la République fédérale d'Allemagne qui consent, elle aussi, un grand effort en ce sens. Cette remarque devait être faite.

Pour la recherche agronomique, la France, deuxième puissance économique mondiale, dispose, avec l'I. N. R. A., d'un

institut qui a profondément évolué depuis vingt à trente ans, c'est-à-dire que son niveau scientifique s'est considérablement élevé, de l'aveu même des interlocuteurs scientifiques.

L'important, maintenant, est de veiller à ce que ces acquisitions scientifiques ne se distancient pas des utilisateurs, car nous ne pourrions accepter qu'un institut de recherche financé sur fonds publics, aussi glorieux et ancien soit-il, n'accorde pas la plus grande attention aux retombées de ses travaux.

Apparemment, l'institut national de la recherche agronomique semble enregistrer une croissance modérée cette année. C'est oublier deux choses : premièrement, que, dans la distribution des plans d'action prioritaire, il est de fait qu'un assez petit nombre d'opérations intéressaient l'I. N. R. A., c'est-à-dire concouraient à une augmentation sérieuse de son budget ; deuxièmement, que le fonds de la recherche, dès le premier jour, a annoncé qu'il accorderait à l'I. N. R. A. une aide supplémentaire, non comptabilisée dans le budget de l'organisme, de 5 millions de francs.

M. Bouloche a traité de la recherche industrielle et technologique et des questions ont été posées en reprenant l'antienne sur l'accord entre le C. N. R. S. et Rhône-Poulenc. Ce matin, j'ai fait connaître ma pensée sur les problèmes de liaison entre la recherche publique et la recherche privée. J'ai précisé avec quelle attention et quel soin devait être préservé ce genre de liens qui font les grandes nations et les grandes puissances.

Il a été dit que le contenu de cet accord n'était pas favorable à la nation. Or il débouche actuellement sur des recherches et des accords sont conclus dans les domaines des polymères, de la catalyse, de la photochimie, de l'électrochimie, de l'automatique. J'en passe et des meilleurs.

Quant à dire que cet accord a abouti à une régression de la recherche privée qui se serait délestée sur la recherche publique, il n'en est évidemment rien. Nous avons précisément veillé à ce que l'apport des deux contractants soit équivalent.

Dans le domaine des sciences de l'homme, M. Baron et M. Soustelle ont sans doute estimé que j'étais resté discret dans mon premier exposé. Il est de fait que le domaine des sciences humaines et sociales exige, dans une société libérale, d'être abordé avec particulièrement de discrétion et de joigé. Il n'existe pas dans notre conception de la culture de pensée officielle. Il n'est donc pas possible, dans ces domaines particulièrement sensibles, d'imposer des conclusions. Il en résulte une difficulté particulière pour procéder à une évaluation critique qui constitue l'essentiel d'une politique de recherche.

C'est pourquoi, dans ce domaine, nous devons avancer dans deux directions.

Premièrement, il convient de préserver à tout prix la liberté d'expression. Pour ce faire, les structures doivent être relativement légères, j'allais dire traditionnelles. Il est un lieu privilégié où l'on peut exprimer tout et le reste sans que cela soit considéré comme la pensée officielle : ce sont les universités, qui ont secrété une déontologie au fil des siècles. Certains grands instituts, à l'image des universités, sont donc susceptibles, plus qu'aucune autre formation et qu'aucun autre organisme de recherche, de préserver la liberté d'expression.

Deuxièmement, les sciences humaines impliquent un minimum de rigueur scientifique.

J'ai indiqué, à propos des méthodes, que cela n'est pas toujours vérifié, comme pour les équipements et les moyens. Même les sciences humaines ont besoin aujourd'hui de recourir à des moyens modernes et coûteux, ne serait-ce qu'à l'informatique ou aux banques de données. Par conséquent il faudra, là aussi, en préservant la liberté d'expression, donner des moyens aux organismes.

Je n'ai pas fait de mise au point particulière à ce sujet parce que les consultations s'avèrent plus indispensables que dans tout autre domaine, notre souci étant de n'être taxés d'aucune forme d'absolutisme.

Monsieur Bouloche, pour morose que soit votre intervention, l'argumentation que vous avez développée appelle des réponses.

Je me suis souvent trouvé en communion de pensée avec vos propos sur le C. N. R. S. dont la responsabilité est essentielle pour le développement des sciences.

Ce matin, j'ai dessiné quelques-unes des directives qui lui ont été données afin de faire cesser les reproches qui lui sont adressés. Il est inadmissible de prétendre qu'il n'a pas obtenu de moyens et qu'il ne participe pas pleinement, par l'augmentation de ses personnels, au rajeunissement des équipes. Le personnel du C. N. R. S. sait de quelles protections il a été entouré. La moindre des exigences serait qu'il se penche davantage sur le problème de la neutralité, des promotions et de l'évaluation critique des résultats.

S'agissant des personnels hors statut, évoqués par M. Soustelle et plusieurs autres orateurs, qu'ils sachent que je ne prends pas cette affaire à la légère. Il est toutefois regrettable qu'un article d'un grand du soir ou qu'une manifestation de grève

de la faim dans un hall d'institut, masquent la vérité. Le journal en question titre : « Treize mille chercheurs hors statut à la rue » en pratiquant un incroyable amalgame de chiffres. Le chiffre de treize mille chercheurs est tout à fait erroné puisque, pour la plupart, il s'agit soit de vacataires, soit d'auxiliaires de la recherche et bien plus rarement encore de chercheurs à temps plein.

Or ce total de treize mille personnes regroupe non seulement des associations que nous connaissons bien et qui bénéficient de notre protection comme l'association Marc Bloch, la fondation de la recherche médicale ou la fondation Rothschild, mais aussi les vacataires, y compris les plus épisodiques, les boursiers dont le devenir n'est pas d'être automatiquement engagé et — c'est un comble — les trois mille allocataires de recherche que le Gouvernement s'efforce désormais d'aider pendant les deux dernières années de leur troisième cycle pour la préparation d'une thèse convenable. Présenter des chiffres sous cette forme, c'est tromper le public et ce n'est pas servir sa cause.

Le respect des engagements a été largement tenu par le plan d'intégration qui porte sur trois mille personnes et qui s'applique ou s'appliquera à tous ceux qui, sur crédits de l'enveloppe recherche, ont servi ou servent dans des organismes publics. Je reconnais qu'un problème demeure pour ceux qui se trouvent dans des associations, sur des programmes financés par fonds publics.

Mais que l'on songe aussi que la qualité et l'efficacité de la recherche supposent une évolution régulière par des voies claires et organisées. Je ne veux pas que soit perturbé l'ensemble des recrutements normaux. Vous vous souviendrez comme moi, en tant que rapporteur du budget de l'éducation, de la perturbation suscitée par l'intégration systématique des maîtres auxiliaires de l'éducation. Vous en connaissez la répercussion sur le recrutement des capésiens les années suivantes, et même encore aujourd'hui.

Des délibérations sont en cours avec le ministère des finances sur le problème des personnels hors statut. Mais je vous en prie, n'essayez pas d'étendre à des catégories impalpables le bénéfice d'une telle intégration. Tous les jeunes chercheurs en pâtiraient.

L'opposition affirme que nous ne nous soucions pas de l'avenir et que tout ce que nous faisons est d'une étrange médiocrité.

Que répondre ? Simplement ceci : le triplement des crédits en francs constants, le doublement du nombre de chercheurs et la place qu'occupe notre pays dans les échanges et l'effort de recherche, c'est-à-dire la quatrième.

Certes un lauréat du prix Nobel est un Français devenu américain. Rappelerez-vous que ce lauréat n'a pas reproché à la France un manque de moyens, mais, bien plus, son climat fermé.

Ce n'est pas en nous battant sur ces problèmes de la recherche — que nous défendons les uns et les autres — que nous allons créer un climat ouvert, mais en pensant qu'ensemble, nous pouvons bâtir cet avenir français. Si l'opposition ne veut pas nous y aider, nous serons obligés de le faire malgré elle. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits des services du Premier ministre, inscrits à la ligne VI. — Recherche.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- * Titre III : 18 881 452 francs ;
- * Titre IV : 120 093 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- * Autorisations de programme : 1 020 000 francs ;
- * Crédits de paiement : 320 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- * Autorisations de programme : 700 155 000 francs ;
- * Crédits de paiement : 298 475 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.
(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.
(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.
(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant la recherche.

V. — Commissariat général du Plan.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant le commissariat général du Plan.

La parole est à M. Bouloche, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. André Bouloche, rapporteur spécial. Je tiens tout d'abord à présenter à l'Assemblée les excuses de la commission et de son rapporteur pour les mauvaises conditions — d'information surtout — dans lesquelles nous abordons ce débat. En effet, mon rapport spécial au nom de la commission des finances n'a été mis en distribution que ce matin et l'Assemblée n'a pu disposer qu'hier du rapport d'exécution du VII^e Plan.

Il est vrai que nous pourrions nous consoler en nous souvenant que ce rapport avait, l'année dernière, été mis beaucoup plus tard encore à notre disposition.

Deux éléments de gêne sont intervenus cette année.

D'une part, la discussion budgétaire a été avancée d'une huitaine de jours, ce qui a considérablement compliqué la tâche de la commission des finances.

D'autre part, l'examen des crédits du Plan vient le premier jour de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances, ce qui explique que les membres de l'Assemblée n'aient pas eu à leur disposition en temps voulu les documents qui leur auraient permis de participer pleinement au débat. Celui-ci, finalement, se déroulera essentiellement entre la commission et le Gouvernement.

J'indique cependant que j'ai obtenu de la part du commissariat général du Plan, en tant que rapporteur spécial, des réponses rapides et satisfaisantes. Je l'en remercie.

Mes chers collègues, nous connaissons maintenant le montant des crédits relatifs à l'exécution des trois cinquièmes du VII^e Plan, qui a démarré, en effet, le 1^{er} janvier 1976. Nous savons quels ont été les budgets de 1976 et de 1977 et quel sera, à peu près, le budget pour 1978. Nous commençons donc puisque nous sommes sensiblement à mi-chemin, à avoir une vue d'ensemble sur l'exécution du Plan. C'est ce dont je voudrais très rapidement vous entretenir, vous demandant d'ailleurs de vous référer autant que possible à mon rapport écrit qui vous fournira beaucoup plus d'éléments que je ne pourrais le faire à cette tribune.

De l'examen auquel la commission des finances s'est livrée, il ressort qu'est vaine la recherche dans ce budget de la manifestation d'une véritable volonté nationale, d'une part dans les moyens que le Gouvernement se donne, d'autre part dans sa politique de planification.

Traditionnellement, vous le savez, le rapport sur les crédits relatifs au Plan comporte une appréciation sur la politique de planification. En effet, quelle que soit l'importance intrinsèque du commissariat général du Plan, les crédits qui lui sont consacrés ne représentent que 0,010 p. 100 du budget de l'Etat. Etablir un fascicule budgétaire et nommer un rapporteur spécial n'aurait pas de sens s'il fallait se limiter à l'examen de ce 0,010 p. 100.

J'examinerai d'abord les moyens que le Gouvernement se donne, c'est-à-dire le commissariat général du Plan et les organismes qui gravitent autour de lui.

On constate que l'augmentation des crédits est de 3,88 p. 100, ou de 2,70 p. 100 si l'on tient compte des transferts entre le budget des charges communes et le budget du Plan, que les effectifs sont stables, mais que ce budget devient de plus en plus un budget de personnel étant donné que son « pouvoir d'achat » est en régression.

On constate également, pour l'entretien et les moyens des services, une hausse qui n'atteint pas 2 p. 100 en francs cou-

rants et, pour les dépenses en capital, une diminution assez sensible puisqu'elle est de 9,29 p. 100 pour les autorisations de programme et de 5,35 p. 100 pour les crédits de paiement.

S'agissant des organismes qui concourent à la planification, le CREDOC, le CERC et le CORDES, M. La Combe, rapporteur pour avis, a intelligemment placé en tête de son rapport un lexique les concernant. Je m'attarderai simplement sur le cas du CREDOC, qui pose un problème.

Cet organisme traverse une crise, et les éléments d'information qui figurent dans mon rapport montrent que d'importants crédits doivent lui être octroyés : 1 275 000 francs, d'une part ; 490 000 francs, d'autre part. Si la subvention qui lui est accordée reste fixée à 6 p. 100, il devra inévitablement procéder à une vingtaine de licenciements.

A ce sujet, la commission a estimé que la qualité des études produites justifiait que d'autres moyens soient employés pour éviter la dispersion des équipes de chercheurs.

L'insuffisance des crédits du budget que nous examinons ne répond pas aux préoccupations que la commission des finances avait exprimées l'année dernière. Elle avait alors constaté que les moyens du commissariat général du Plan n'étaient pas adaptés au bon fonctionnement d'une économie moderne, que les effectifs étaient stationnaires, que les conditions de travail et les conditions d'accueil des membres des commissions ne pouvaient pas être considérées comme fonctionnelles. Or cette situation n'a absolument pas changé, si ce n'est que les crédits de fonctionnement ont diminué en francs constants.

Ces observations ne mettent absolument pas en cause la qualité des 236 fonctionnaires et chargés de mission du commissariat général du Plan, du CERC et du CREDOC. Ils sont excellents et constituent certainement l'une des meilleures équipes que l'on puisse trouver dans l'administration française, mais ils ne sont pas assez nombreux et, de ce fait, ils ne peuvent mener certaines actions qui leur incombent.

C'est ainsi que le rapport d'exécution du Plan pourrait être rédigé plus tôt. Certes, ce travail est exécuté au cours de la période de vacances, et il faut tenir compte des nécessaires connexions avec les différents ministères. Mais il en résulte une gêne pour l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement devrait se montrer plus ambitieux dans le rôle qu'il attribue à ces fonctionnaires. Il devrait faire en sorte que ceux-ci puissent fournir une claire connaissance de la réalité économique et sociale, afin de permettre la définition d'objectifs précis et cohérents, et qu'ils disposent des moyens de contrôler leur réalisation.

Le commissariat général du Plan devrait être l'instrument de synthèse privilégié de la politique économique proposée par le Gouvernement et adoptée par l'Assemblée nationale. Or le Gouvernement n'a pas tant d'ambition, et je le regrette.

Voici quelques conséquences de ce manque de moyens et d'ambitions.

Deux conseils de planification, consacrés à l'examen de l'état de la planification, devraient se tenir annuellement. Or vous en chercheriez vainement la trace.

De même, nous avons demandé l'année dernière que soit étudié un nouveau modèle de comptabilité nationale qui tienne compte de la qualité de la vie et des gaspillages, afin d'éviter certaines absurdités d'une comptabilité nationale un peu fruste, bien que je reconnaisse qu'elle soit assez complexe.

Ces actions permettraient de bien mesurer les effets des directions prises et de réorienter la croissance. Or il semble bien que l'on piétine, alors qu'une collaboration entre le commissariat général du Plan, l'INSEE et, éventuellement, la direction de la prévision conduirait certainement à la définition de nouveaux indicateurs qui permettraient de dépasser le stade des agrégats employés actuellement.

Le Plan prévoit aussi un dispositif de projections pluriannuelles glissantes. On y travaille actuellement ; mais nous l'attendons toujours. On en reste à la base d'une décomposition en quarante et un produits alors qu'il faudrait passer à une échelle de deux cents produits qui serait de nature à fournir aux décideurs économiques des éléments solides de prévision, leur permettant de fonder leurs décisions. Je présenterai d'ailleurs une observation sur ce point à la fin de mon exposé.

L'année dernière, nous avons observé que des études confiées à divers organismes auraient pu être conduites par l'administration. Il ne s'agit certes pas de tout replier sur l'administration : un certain pluralisme est admissible. Mais il me semble qu'on pourrait aller plus loin dans cette voie.

Il ne faudrait pas, bien entendu, que le CREDOC, qui se trouve actuellement dans une situation difficile, soit victime de cette orientation, mais il conviendrait tout de même d'utiliser à plein les potentiels existants plutôt que de multiplier les doubles emplois inutiles. Le commissariat général au Plan cherche d'ailleurs à s'engager dans cette voie, en particulier pour ce qui concerne les projections glissantes auxquelles j'ai

fait allusion : les responsables de cet organisme m'ont indiqué qu'ils avaient mis quatre chercheurs à la disposition de l'INSEE pour que ce travail soit mené à bonne fin.

J'en viens maintenant à la politique de planification proprement dite, sur laquelle je donnerai seulement quelques indications, ce chapitre étant plus développé dans mon rapport écrit.

Le VII^e Plan était rédigé en termes vagues et incantatoires, dans une belle langue, certes, mais qui s'est peut-être révélée un piège pour ses auteurs.

Si l'incantation est admissible lorsqu'on parle de l'avenir, elle se révèle dangereuse au moment du bilan. En effet, dire que tout va aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, grâce à l'application d'un certain nombre de règles simples, conduit à constater que les prévisions, lorsqu'on les reprend deux ou trois ans plus tard, ne sont pas passées dans les faits.

Cela explique la critique un peu systématique de la part de la commission des finances, qui ne fait pourtant que reprendre les termes du VII^e Plan dont les objectifs étaient les suivants : un rythme de croissance élevé, 5,5 à 6 p. 100, et une lutte déterminée contre l'inflation, grâce à quoi le plein emploi serait restauré ; la prise en compte des aspirations des Français à une meilleure répartition des responsabilités ; la pratique d'une politique d'organisation volontaire de l'espace national.

Où en sommes-nous à mi-parcours ?

En premier lieu, le taux de croissance n'a aucun rapport avec les prévisions. Certes, l'environnement international n'est pas favorable, et on ne peut élaborer un Plan pour l'Hexagone sans tenir compte des événements extérieurs. Mais, d'une part, cet environnement était déjà connu au moment de la rédaction du Plan et, d'autre part, il n'a pas entraîné beaucoup de réactions volontaristes.

En deuxième lieu, l'inflation n'a pas été maîtrisée. Je ne serai pas cruel en insistant, mais il faut bien souligner qu'aucune action structurelle n'a été engagée. Le chômage s'étend constamment.

En troisième lieu, la vie des Français n'a guère été améliorée. Le maintien du pouvoir d'achat signifie même que la situation de nombre d'entre eux s'est dégradée.

Le programme d'action prioritaire sur la réduction des inégalités est l'un des deux programmes dont le degré de réalisation est le plus élevé puisqu'on en est actuellement à plus de 60 p. 100. Mais cette constatation m'amène à réfléchir sur la valeur de tels programmes dont les objectifs me paraissent très loin d'être atteints.

J'en viens maintenant aux programmes d'action prioritaires dont l'exécution cause les plus graves soucis. Selon le Gouvernement, les programmes d'action prioritaires sont « les principales actions que le Gouvernement entend, quoi qu'il arrive, mener à bien d'ici à 1980 grâce à l'engagement ferme de financement qu'elles comportent ».

Il s'agissait donc d'une promesse ferme. Or nous constatons, d'une part, que l'engagement financier est très nébuleux et, d'autre part, que la promesse n'a pas été tenue. Les retards enregistrés sont analogues à ceux qu'a connus le VI^e Plan, mais il s'agissait, en l'occurrence, de chiffres globaux ; cette conception de noyau dur n'existait pas.

Nous avons éprouvé des difficultés à rétablir les chiffres en francs constants, au moins pour les premiers éléments fournis par le rapport économique et financier du budget, et nous avons constaté des désaccords entre les documents budgétaires de 1977 et de 1978. Une réalisation en progression géométrique normale aurait dû aboutir à 57 p. 100 au bout de trois ans. Or nous n'en sommes qu'à 53,7 p. 100, et même 51,4 p. 100, P. T. T. non compris.

Quant aux programmes d'action prioritaires d'intérêt régional, ils sont réalisés à 30 p. 100 seulement en deux ans, au lieu de 37 p. 100. Leur retard est donc certain.

La comparaison entre les ambitions généreuses, mais peu fondées du VII^e Plan, portées davantage par une phraséologie avantageuse que par un dispositif opérationnel, et les résultats obtenus à mi-course avaient conduit le rapporteur à proposer le rejet des crédits du Plan à la commission des finances. Mais celle-ci a adopté, à l'unanimité, les deux observations suivantes :

« Première observation : la commission des finances prend acte avec regret de ce que :

« Premièrement, le commissariat général du Plan connaît, en francs constants, une baisse de sa dotation budgétaire en un moment où les incertitudes économiques demanderaient un renforcement des organismes de planification.

« Deuxièmement, les moyens statistiques nouveaux, et notamment les projections pluriannuelles glissantes décomposées en cent produits dont devait bénéficier la stratégie du Plan, ne sont qu'ébauchés à l'issue de sa troisième année d'exécution, le retard devant être imputé à une insuffisance de moyens.

« Troisièmement, cette année encore, le rapport d'exécution du Plan, qui constitue une annexe obligatoire au projet de loi de finances, n'a pas été fourni au Parlement au moment où s'engage le débat budgétaire.

« Quatrièmement, les objectifs du Plan, notamment en ce qui concerne la croissance, la stabilité des prix, l'équilibre de la balance des paiements et l'emploi, n'ont pas été atteints, pour leur deuxième année consécutive; les dotations des programmes d'action prioritaires semblent établies de façon hasardeuses et sans respect des engagements initiaux.

« Deuxième observation: la commission des finances demande que la mise au point du programme d'études, dont l'objet est de permettre l'harmonisation et la coordination des activités d'études publiques autour de quelques thèmes jugés fondamentaux pour notre développement à moyen et à long terme, soit définie dans les délais les plus rapides, le CREDOC, dont la réduction du nombre de ses personnels paraît inacceptable, devant y tenir la place que lui assigne la qualité des études qu'il a pu conduire jusqu'à présent. »

A ces observations, l'Assemblée attend des réponses de la part du Gouvernement.

Malgré leur sévérité, la majorité des membres de la commission des finances, ne se rangeant pas à l'avis du rapporteur, a adopté les crédits du commissariat du Plan. C'est donc au nom de la commission et des qualités que je vous invite à adopter ces crédits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et des communistes)*

M. le président. La parole est à M. La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commissariat général du Plan.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, M. Bouloche, rapporteur spécial, vient de vous fournir nombre d'indications au sujet des instruments de la planification. En outre, dans mon rapport écrit, auquel je vous invite à vous reporter, figurent les chiffres relatifs au projet de budget dont nous discutons. Je me bornerai à insister à cette tribune sur quelques points essentiels.

D'abord, j'accorderai un intérêt particulier au centre d'études des revenus et des coûts, ou CERC, dont la presse a parlé, car cet organisme revêt une certaine importance dans la mesure où il est chargé traditionnellement d'effectuer des études sur des sujets tels que les prix, les salaires ou les revenus non salariaux. L'an dernier, le Gouvernement a confié en outre au CERC le soin d'établir systématiquement et périodiquement des rapports sur l'évolution des revenus salariaux et non salariaux. Il est regrettable que dans le projet de budget pour 1978 les moyens des services du CERC ne soient augmentés que de 11,6 p. 100, taux légèrement inférieur à celui de l'élévation du coût de la vie. Les crédits ne sont pas à la hauteur des promesses avancées en 1976 par le Gouvernement qui s'était engagé à élargir les moyens financiers et humains de cet organisme.

Ensuite, monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets d'appeler votre attention sur le centre de recherches et de documentation sur la consommation, ou CREDOC, auquel M. Bouloche a fait allusion tout à l'heure et dont les pouvoirs publics, les universités, les organisations syndicales et professionnelles ou la presse utilisent les travaux depuis vingt ans.

Son budget ayant été rogné assez considérablement, je crois savoir que cet organisme sera contraint de diminuer ses effectifs, ce qui suscite quelques remous au sein du commissariat général du Plan. La presse s'est d'ailleurs fait l'écho de ces difficultés.

D'une manière générale, on ne peut guère manifester d'optimisme en ce qui concerne l'ensemble du projet de budget qui nous est soumis actuellement.

Comme l'an dernier, je serai bref sur l'évolution de la planification en France. Il n'est d'ailleurs pas facile d'en dire quelques mots cette année car la réalité économique dément les prévisions du VII^e Plan et la planification semble hésiter sur son avenir. Peut-être, à l'origine, ceux qui ont été chargés d'élaborer le Plan ont-ils mis la barre un peu trop haut? C'est possible mais, quoi qu'il en soit, le Gouvernement et les Français en sont-ils responsables? La contingence internationale, comme l'a souligné M. Bouloche tout à l'heure, nous oblige à suivre son mouvement.

Plutôt que de donner des réponses catégoriques, on est donc plutôt conduit à se demander où va la planification.

Pour juger de la réalité économique par rapport aux prévisions, nous nous reporterons essentiellement à un document que l'on peut considérer comme objectif: un rapport dit « confidentiel », rédigé au début de l'été par les experts du commissariat général du Plan, mais dont la teneur a été diffusée, en fait, par la presse.

Ce document fait apparaître que, par rapport aux prévisions du VII^e Plan, et après deux années, la croissance de l'économie dans son ensemble est plus lente que prévue; l'inflation, bien sûr, demeure — encore qu'elle soit inférieure à celle de bien des pays voisins — et la rentabilité des entreprises reste faible, cependant qu'elles n'investissent pas assez.

En contact permanent avec le peuple et les industriels, mes chers collègues, vous êtes bien placés pour savoir que notre pays se heurte à quelques difficultés dans les domaines que je viens de citer. Néanmoins, il n'est pas en plus mauvaise posture que certains de ses voisins.

Malgré les efforts accomplis par le Gouvernement, le problème de l'emploi demeure posé. Je crois que nous aurions intérêt les uns et les autres, sans trop polémiquer, à essayer d'y remédier. A cet égard également, la France n'est pas plus mal lotie que les pays voisins.

Quant à l'amélioration de notre balance commerciale, elle est le fait de nos échanges avec les pays de l'Est et du tiers monde, dont les possibilités de financement sont malheureusement réduites.

Dans de nombreux secteurs, nos frontières sont de plus en plus perméables aux biens de consommation étrangers.

Les perspectives à court terme pour l'économie française laissent espérer un redressement mais, du fait de la crise internationale, il sera beaucoup plus lent qu'on ne l'imaginait lors de la préparation du VII^e Plan.

Toutefois, les experts notent que, de tous les domaines de l'économie nationale, c'est l'industrie qui supporte le plus durement les conséquences des changements des rapports de forces internationaux et les exigences du redressement de la France.

Le rapport brosse notamment un sombre tableau de la rentabilité des entreprises, ce qui laisse mal augurer de la reprise des investissements et de l'amélioration de la situation de l'emploi. Au fond, peut-être vaut-il mieux prendre une vue sombre des choses, quitte à se réserver ensuite d'heureuses surprises?

La mise en œuvre du plan Barre devrait cependant permettre de rétablir la situation financière des entreprises, mais à deux conditions: que leur gestion soit plus serrée et que la progression des salaires subisse un net ralentissement. Cela devrait redonner aux entreprises la capacité d'investir.

Autrement dit, il est demandé à tous les Français de consentir un effort. L'essentiel n'est-il pas que ce dernier soit réparti équitablement sur l'ensemble de la population?

Pour l'industrie, le rapport souligne que la récession a frappé très différemment les secteurs industriels. La baisse de l'activité est particulièrement sensible pour les biens intermédiaires, notamment la sidérurgie, et pour certaines branches de la chimie.

Le rapport note en outre que les tensions inflationnistes n'ont pas été spontanément maîtrisées. L'effort de modération conduit tardivement, en 1977, avec la mise en application du plan Barre, rencontre, selon les experts, des difficultés évidentes.

Il indique aussi que, si la baisse du franc sur le marché des changes a contribué à rétablir la compétitivité de notre industrie, elle n'a pas pour autant restauré l'équilibre de notre balance commerciale.

Sur le plan international, les perspectives d'expansion à court terme demeurent modestes.

La structure géographique du commerce extérieur français a connu une évolution préoccupante. En effet, le déficit se creuse dans nos relations avec les autres pays industriels, alors que nous accumulons un excédent avec les pays non pétroliers en voie de développement et avec les pays de l'Est, dont les facultés de paiement, je le répète, sont limitées ou aléatoires, ce qui exige que nos ventes soient assorties de crédits à moyen terme.

Ainsi la planification semble hésiter sur son avenir: l'examen des conditions d'application du Plan et les méthodes de travail des organes de planification donnent incontestablement l'impression d'un certain flottement.

Le système des programmes d'action prioritaire révèle des failles, les nouveaux systèmes d'indication et de précision sont incomplets ou en retard, la révision amorcée du VII^e Plan reste entourée de mystère et, si les différents documents du Plan reconnaissent la nécessité d'accomplir de nouvelles études, les crédits correspondant font défaut.

Enfin, le Plan se montre timide et décevant en tant que correcteur des inégalités régionales.

J'évoquerai plus longuement le problème des programmes d'action prioritaire nationaux et régionaux — les résultats font apparaître un taux d'exécution dans ce domaine d'environ 50 à 55 p. 100 par rapport aux prévisions — en citant pour exemple le programme d'action prioritaire relatif au tourisme.

En effet, le secrétaire d'Etat au tourisme m'a demandé d'insister pour que ce programme soit sensiblement amélioré, car la balance des comptes du tourisme sera tout juste équilibrée,

sinon peut-être déficitaire cette année. Jusqu'à présent notre balance était bénéficiaire, de 1 700 millions de francs en 1975 et de 700 millions de francs en 1976.

En 1977, la raison fondamentale de la tendance au déficit vient du fait que 17 p. 100 en moyenne des vacanciers français se rendent à l'étranger. Cette année, sur 28 millions de Français partis en vacances, soit 54 p. 100 de la population, 4 900 000 de nos compatriotes ont exporté des francs français.

La volonté du Gouvernement étant de permettre à toutes les Françaises et à tous les Français de partir en vacances, on peut donc s'attendre à ce que dix millions aillent vers l'extérieur si cette politique est menée à bien.

En revanche, 5 200 000 étrangers ont visité la France en important des devises. Toutefois la moyenne de leur séjour chez nous est de quatorze jours, tandis que les Français demeurent à l'extérieur du pays pendant vingt-quatre jours en moyenne.

A dépense égale, on comprend donc qu'il faudrait deux fois plus de visiteurs importateurs de devises que de touristes exportateurs de francs.

Conscient de cette situation, le secrétaire d'Etat au tourisme a développé une double campagne de promotion, l'une tendant à inciter les Français à demeurer en France, l'autre à attirer les populations des grands réservoirs touristiques du monde vers notre territoire national.

Dans cette dernière action, notre pays doit affronter la concurrence commerciale de plus plus acharnée des nations touristiques voisines, qui disposent de budgets considérables pour leur publicité. Ces observations s'appliquent également à l'industrie. Le Portugal, par exemple, dépense deux fois plus que la France sur le marché nord-américain en actions promotionnelles.

Le développement de notre tourisme passe par l'animation de l'espace rural — P. A. P. n° 23 — par la défense du patrimoine nationale et culturel — P. A. P. n° 24 — et par la promotion touristique — P. A. P. n° 9.

Sur ce dernier point, il faudrait admettre que les dépenses de promotion sont de véritables investissements. Elles devraient donc bénéficier de la progression de 6,1 p. 100 allouée en faveur des crédits d'équipement concourant à l'exécution des programmes d'action prioritaire.

Telle est la demande formulée par M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

Sur les programmes d'action prioritaire d'intérêt régional, j'insisterai quelque peu, car ils revêtent à mes yeux une importance considérable et ils sont très susceptibles de redonner un certain équilibre à notre territoire.

Actuellement, nos campagnes, chacun le sait, ont tendance à être désertées au profit des agglomérations qui se peuplent de plus en plus. Un tel déséquilibre est malsain. Certes, il s'agit d'un problème lié à l'aménagement du territoire, mais je me permets de vous en entretenir car je suis très attaché à la recherche d'une solution. Toutes les régions agricoles de France souffrent de ce grave fléau : aussi les P. A. P. I. R. me semblent-ils de nature à jouer un grand rôle à condition de donner au Plan toute sa valeur.

Il est difficile, en conclusion, de ne pas évoquer le climat désabusé qui entoure, à l'heure actuelle, tous les travaux de planification. Le Gouvernement n'en parle à peu près plus. Le Parlement semble oublier le Plan. Dans le pays, la presse, les chefs d'entreprise ignorent son existence.

On en arrive à se demander si le Plan n'apparaît pas comme dépassé et peu crédible car il est décalé par rapport aux problèmes économiques réels.

En dépit d'un certain nombre de déclarations d'intention louables, il a, en réalité, été fondé, dans ses méthodes et ses objectifs, sur une vision économique se situant dans le prolongement du passé, alors qu'il paraît de plus en plus évident que nous arrivons à une période de rupture sans précédent et sans espoir de retour : remise en cause très fondamentale de la croissance, crise démographique et bouleversement de l'environnement international.

Seule une approche fondamentalement nouvelle de nos problèmes pourrait nous permettre de franchir cette crise, à condition de ne pas céder à la démagogie.

Et pourtant, le Plan semble par vocation destiné à être l'instrument privilégié d'une telle approche. Encore faudrait-il croire en lui, vouloir l'utiliser, et lui donner des moyens d'action.

Cependant, le Plan doit représenter un but à atteindre. Il doit demeurer une incitation à l'effort face à une concurrence internationale de plus en plus virulente.

C'est pourquoi je vous propose, malgré ces paroles quelque peu tristes, d'adopter les crédits du commissariat général du Plan. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, d'emblée je tiens à vous indiquer que, dans le cadre de la discussion des crédits du commissariat général du Plan, j'avais l'intention de déposer un amendement tendant à accorder au centre de recherche et de documentation pour l'étude et l'observation des conditions de vie, où dix-neuf personnes sont menacées de licenciement, une subvention de fonctionnement supplémentaire de 600 000 F, afin de lui permettre de poursuivre sa mission. Malheureusement, le sixième alinéa de l'article 98 de notre règlement — variante du fameux article 40, véritable article-guillotine — m'a été opposé.

Or, faute d'accorder le crédit demandé, le risque est grand de voir disparaître l'un des plus importants centres de recherche en sciences sociales dont l'utilité n'est plus à démontrer, tant elle est largement reconnue.

C'est pourquoi le groupe communiste, comme l'ont fait semblait-il tous nos collègues, bien que la majorité toujours aussi logique avec elle-même, s'appête à voter sans sourciller les crédits que vous réclamez, vous demande, monsieur le ministre, de dégager dans votre budget la somme de 600 000 francs, qui correspond au coût de la restructuration du CREDOC, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des licenciements.

Cela dit, et dépassant le cadre forcément limité du budget, je voudrais, au nom du groupe communiste, démontrer combien la volonté de planification du Gouvernement est à la fois centralisatrice, autoritaire et contraire à l'intérêt de la nation.

Le Plan, tant au niveau de l'élaboration que de l'application, est en réalité placé sous le contrôle direct d'un seul homme, le chef de l'Etat, mais il est aussi soumis, comme l'a démontré M. La Combe, à tous les aléas de la crise qui secoue le système capitaliste et modifie à tout instant les prévisions qui avaient été établies au départ.

A croire que la prévision est toujours fautive, ce qui est inexact, mais le profit et ses conséquences ne se mettent pas en équation avec l'intérêt général.

C'est pourquoi tout en n'étant jamais réalisé au niveau des objectifs ouvertement proclamés, tels que la lutte contre le chômage, l'inflation ou le déficit du commerce extérieur, votre Plan atteint constamment les objectifs cachés qui constituent sa véritable finalité et lui donnent toute sa cohérence : aggraver l'austérité pour les masses populaires, multiplier les gâchis pour accroître le profit du grand capital.

Ce raisonnement, je veux maintenant l'appuyer sur quelques chiffres.

En 1975, avec 100 unités de capital, on obtenait 50,7 unités de production ; on en obtenait en 1970, 55. Il y a donc en France un nombre croissant d'équipements dont l'efficacité diminue.

Ce gâchis, et bien d'autres, se retrouve également au niveau de l'emploi dont chacun sait le peu de cas qui en était fait lors de l'élaboration du VII^e Plan, lequel prévoyait à l'horizon 1980, 700 000 chômeurs alors qu'il y en a aujourd'hui 1 400 000 et que tous les experts de l'O. C. D. E. s'accordent à considérer que ce chiffre ne baissera pas.

Il en est de même pour le taux de croissance retenu qui est volontairement majoré par rapport à la réalité.

La planification actuelle se distingue par son caractère autoritaire et volontiers étatique.

De P. A. P. en P. A. P. I. R., les régions, dont on a tant loué l'intérêt décentralisateur, n'ont été associées à la mise au point du Plan qu'à travers une caricature de consultation.

Et comment peut-il en être autrement alors que les centres de décision sont ailleurs, à l'Elysée ou au niveau européen, dans les bureaux des P. D. G. et des managers de tout poil des grandes firmes multinationales, à base française ou étrangère.

Voulez-vous des exemples ?

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît une crise de l'emploi sans précédent. On avait cru la dénouer avec Fos : le V^e Plan en avait fait son fer de lance. Avec une capacité de production de 3 millions de tonnes, Solmer a produit en 1976 1,8 million de tonnes d'acier alors que nous importons de l'acier et que nos besoins sont considérables.

L'usine Gervais-Danone de Marseille est fermée pour permettre le développement d'une unité de produits frais par la filiale italienne du groupe B. S. N.

Sesosem, filiale de Thomson à Aix-en-Provence, annonce 147 licenciements pour que soit assurée la restructuration de l'industrie française des composants électroniques et son redéploiement vers les pays où la main-d'œuvre est meilleur marché, comme le Maroc et la Tunisie. Dans ce cas, les prévisions du VII^e Plan se révèlent exactes.

Ces trois exemples montrent que loin de permettre une industrialisation régionale, harmonieusement planifiée, l'implantation et la domination des grandes firmes entraînent une perte de substance pour le potentiel productif régional.

Ainsi apparaît clairement la nécessité de démocratiser l'économie afin que les travailleurs concernés, la population et la nation tout entière orientent les décisions en fonction de

l'intérêt général et non plus en fonction de la stratégie du profit.

Tournant résolument le dos au centralisme étatique et bureaucratique, qui actuellement domine toute la démarche du Plan au service du profit, les communistes proposent l'élaboration d'un plan qui prenne en compte les besoins des populations grâce à une très large décentralisation des centres de décision.

C'est là que la région jouera pleinement son rôle, à condition que soient mises en place des assemblées régionales élues au suffrage universel et à la représentation proportionnelle, dotées de moyens financiers réels, et qui interviendront directement dans la planification du développement économique et culturel. Le respect de la diversité nationale affirmera plus que jamais l'unité nationale, étant bien entendu que c'est au Parlement qu'il reviendra, en dernier lieu, d'approuver le plan démocratiquement élaboré à tous les niveaux du pays et d'en contrôler l'application.

Au surplus, et je tiens à l'affirmer avec force, les travailleurs, ceux sans lesquels il n'y a pas de richesses possibles, seront étroitement associés au niveau des entreprises nationalisées à la fixation des objectifs, des marchés, du budget de l'entreprise nationale à laquelle ils appartiennent tout en assurant la nécessaire coopération entre les entreprises grâce à laquelle les entreprises nationales ne s'ignoreront pas. Elles coordonneront leurs efforts pour le bien public.

Le plan démocratique sera alors — et alors seulement — un instrument de lutte contre les gâchis, il permettra la réduction des inégalités engendrées par votre système économique.

Mais cette démocratisation est évidemment impossible tant que les mêmes restent les maîtres des décisions, et donc du jeu.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les nationalisations réelles et franches des entreprises qui pèsent le plus lourdement sur la vie économique sont indispensables au développement des régions, à une planification effectivement démocratique organisant le changement de la vie dans tout le pays.

Pour nous, communistes, planifier ne sera plus une contrainte mais un instrument pour la liberté des hommes et leur plein épanouissement. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Crépin.

Mme Aliette Crépin. Mesdames, messieurs, la planification française occupait, il y a une dizaine d'années encore la « une » des publications économiques spécialisées.

Nombre d'ouvrages et d'articles exposaient en détail ses caractéristiques et ses mérites, et chacun s'accordait à voir en elle le fruit d'un mariage réussi entre le libéralisme économique et l'interventionnisme.

Aujourd'hui, on est bien en peine de trouver un article ou un ouvrage récent sur le sujet. La planification française ne fait plus recette.

Un semblable phénomène ne serait pas inquiétant s'il n'était le signe du déclin du rôle que joue le Plan au sein des différentes institutions de la vie économique nationale.

Certes, on peut faire au Plan bien des reproches. On ne peut nier en l'occurrence que les objectifs des derniers plans n'aient connu qu'un degré de réalisation fort médiocre.

On ne peut nier non plus que bon nombre de prévisions formulées par ses experts aient été infirmées par la réalité des faits. Le rapport confidentiel rédigé cet été par le commissariat général du Plan constitue à cet égard une illustration récente des vicissitudes rencontrées en matière de prévision.

Mais ce genre de considérations, sur lesquelles s'appuie le plus habituellement les détracteurs de la planification, ne peuvent plus suffire aujourd'hui pour ébranler notre confiance dans l'utilité du Plan et notre volonté de promouvoir un nouvel essor de la planification à la française.

C'est en effet au moment précis où ce que les spécialistes appellent nos « certitudes structurelles sur l'avenir » viennent d'être profondément bouleversées qu'il faudrait confier au planificateur la mission d'éclairer le chemin du retour vers un paysage économique moins austère et plus familier et lui donner pour ce faire les moyens de cette œuvre d'intérêt national.

C'est pourquoi, au nom du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, je m'associe pleinement aux remarques qui ont été faites à propos de la baisse de la dotation budgétaire, exprimée en francs constants, du commissariat général du Plan ; à propos de l'insuffisance des moyens statistiques nouveaux dont devrait bénéficier la stratégie du Plan ; à propos de l'urgence qui s'attache à ce que soit défini un programme d'études dont l'objet serait de permettre l'harmonisation et la coordination des activités d'études publiques autour de quelques thèmes jugés fondamentaux pour notre développement à moyen et long terme.

Ces différentes remarques me conduisent à formuler le souhait que le Gouvernement n'omette pas, au cours des prochaines années, de ranger au nombre de ses priorités budgétaires l'accroissement des moyens financiers destinés aux organes de la planification.

Il s'agit là, sans aucun doute, d'une condition préalable qui permettra au Plan d'être l'instrument privilégié d'une nouvelle approche des problèmes économiques et qui mettra fin ainsi au climat de désenchantement qui accompagne aujourd'hui notre débat.

Mais je ne voudrais pas limiter ce bref propos à des considérations générales sur la planification, car cela pourrait conduire à penser que celles-ci m'ont fait oublier jusqu'à l'existence même du VII^e Plan.

Non, je n'ai pas oublié qu'il existe un VII^e Plan qui est constitué par vingt-cinq programmes d'action prioritaires.

Aux trois cinquièmes du parcours, leur degré de réalisation accuse un léger retard par rapport à celui qu'impliquerait la réalisation régulière de ces programmes pendant la durée du Plan. Il faudra donc que les deux prochains budgets poursuivent l'effort et l'accroissent même quelque peu.

L'effort sera particulièrement nécessaire pour les programmes « oubliés » au nombre desquels je citerai les programmes tendant à favoriser le développement des entreprises petites et moyennes et de l'artisanat, à accélérer la départementalisation économique des départements d'outre-mer, à promouvoir une nouvelle politique de la famille, à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, à humaniser les hôpitaux et, enfin, à défendre le patrimoine naturel.

Mais en dehors de ces programmes, dont le taux de réalisation est actuellement inférieur à 45 p. 100, et auxquels un effort particulier devra donc être consacré en 1979 et 1980, il m'apparaît que certains autres programmes appellent également un renforcement des moyens budgétaires qui leur seront consacrés.

Il s'agit essentiellement du programme d'amélioration de l'équipement téléphonique du pays et du programme tendant à désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central.

En ce qui concerne le téléphone, il ne fait guère de doute que la situation s'est nettement améliorée pour l'usager au cours de ces dernières années. Mais c'est là que réside précisément l'origine de notre inquiétude, car l'accélération des raccordements a abouti, dans bien des endroits, à une saturation prématurée des centraux téléphoniques et à une insuffisance de capacité des câbles.

Il faut donc aller plus vite que prévu, accélérer la construction de nouveaux centraux et ne pas craindre de dépasser, le cas échéant, le volume global des crédits prévus par le VII^e Plan pour ce programme.

En ce qui concerne le programme de désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central, l'effort de l'Etat ne doit pas non plus être mesuré car la construction de routes et d'autoroutes constitue à la fois, dans ces régions enclavées, un stimulant pour l'activité économique présente et un moteur pour l'activité économique future.

Au terme de ces considérations générales que m'ont inspiré le budget du commissariat général du Plan, je ne peux m'empêcher d'évoquer l'horizon 1980 et insister sur l'importance qui s'attache à ce qu'à cette date les vingt-cinq programmes d'action prioritaire soient tous intégralement réalisés.

Si tel ne devait pas être le cas, le VIII^e Plan ne naîtrait pas sous de meilleurs auspices que le VII^e.

C'est donc en appelant de ses vœux une véritable renaissance du Plan que le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux se prononcera tout à l'heure en faveur de l'adoption des crédits du commissariat général du Plan. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Une fois n'est pas coutume : les rapporteurs et les orateurs semblent d'accord pour reconnaître que le Plan est un échec.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette œuvre capitale mériterait de réunir la totalité des moyens dont un pays dispose. Or, vous vous privez de deux éléments essentiels sur lesquels le Plan devrait s'appuyer en priorité : les grandes sociétés et les collectivités locales.

Vous refusez de soumettre les unes et vous vous privez de la collaboration des autres. Aux premières, vous accordez le laissez-faire et dans le même temps vous condamnez les secondes au laisser-aller. C'est autour de ces deux points que je centrerai mon propos.

Notre politique industrielle me fait penser à cette histoire que racontait il y a quelques années un journaliste français.

Un mari américain qui affirmait s'occuper des grandes choses, et laisser à sa femme le soin des petites, pressé de préciser sa pensée déclarait : « Ce ne sont pas les femmes qui commandent aux Etats-Unis, contrairement à ce que l'on croit. Certes, c'est ma femme qui décide de l'endroit où je dois travailler, du salaire

que je dois toucher, de l'éducation qu'il convient de donner à nos enfants, mais c'est moi qui discute du point de savoir si les Etats-Unis doivent reconnaître la Chine populaire. »

Ainsi, en France les firmes décident du lieu d'implantation des usines, du niveau des salaires, et vous, vous nous entretenez de la crise internationale.

Or, deux ans après la mise en œuvre du VII^e Plan, les résultats en matière de politique industrielle sont alarmants, notamment pour ce qui concerne vos principaux objectifs.

Pour accroître notre compétitivité, vous avez prévu pour 1980 un excédent commercial de trente-cinq milliards de francs en 1980. Or nos parts de marché stagnent, voire régressent dans certaines zones géographiques. Le déficit commercial depuis 1976 est déjà de plus de trente milliards de francs et les perspectives de rééquilibrage à moyen terme sont compromises.

Votre deuxième objectif était d'adapter l'industrie française à la nouvelle division internationale du travail par la constitution d'un secteur puissant de biens d'équipement et par la vente de biens incorporant une forte valeur ajoutée. Là encore, les résultats ne sont pas à la mesure de l'objectif.

Si un succès relatif a été obtenu pour les biens d'équipement, grâce surtout à l'apparition de nouveaux créneaux — je pense singulièrement aux pays du Proche-Orient — en revanche, on observe une véritable déroute dans certains secteurs de pointe, qu'il s'agisse de l'informatique, industrielle et domestique, ou de l'aéronautique, ainsi que dans le secteur des biens de consommation; je pense à l'électroménager et à l'ameublement.

Le troisième objectif était la création d'ici à 1980 d'au moins 250 000 emplois particulièrement intéressants par leur définition et leur localisation. Le résultat a été une décroissance accélérée des effectifs salariés dans l'industrie depuis la fin 1976 et la création de poches de sous-emploi endémique dans de nombreuses régions, comme la Lorraine et la Bretagne.

En réalité, cette stratégie était, à notre sens, vouée d'avance à l'échec. La logique du développement capitaliste est, en effet, contraire à toute volonté planificatrice. Peut-être est-ce la raison pour laquelle le chef de l'Etat a jugé bon de ne pas soumettre au Gouvernement plusieurs programmes d'action prioritaires que les services du Plan avaient préparé.

Aucun objectif précis n'a été défini en matière de développement des branches industrielles, mais comment en serait-il autrement, alors que le capitalisme fixe lui-même ses propres lois d'évolution? La planification stratégique des grands groupes existe, elle, mais l'identification des objectifs du Plan national aux intérêts des grandes entreprises interdit une politique de prospective industrielle.

De la même façon, l'acceptation sans contrepartie de la division internationale du travail condamne sans rémission des secteurs entiers de l'économie : aujourd'hui le textile ou le cuir ; demain l'électroménager par exemple.

Pour préserver notre appareil productif, il faut donc soumettre la grande industrie au Plan, et non le contraire. Sans la nationalisation du crédit et de neuf grands groupes industriels, prévue par le programme commun de gouvernement de la gauche, il n'est pas de politique industrielle possible.

Je m'interroge également, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le point de savoir si le discours sur les petites et moyennes entreprises — j'allais dire l'hymne aux P. M. E. — ne constitue pas pour vous, jusqu'à un certain point, un alibi. Certes, elles sont essentielles, mais n'est-ce pas un peu facile, lorsqu'un n'a aucune prise sur les grandes sociétés et les grands groupes, de tout axer sur elles, alors que, dans la logique capitaliste, elle sont condamnées à disparaître ou à se soumettre.

Aujourd'hui, les comités départementaux interministériels, hôpitaux de campagne chargés d'assister les P. M. E., assainissent le tissu industriel régional trop souvent par voie de stérilisation.

Les conséquences de cette absence de politique industrielle sont lourdes, en particulier au niveau des régions : chômage chronique, spécialisations qui deviennent trop exclusives et qui ne suffiront pas à régler le difficile problème de l'emploi, concentration d'activités industrielles qui crée des difficultés auxquelles on ne sait pas porter remède, comme la surdensité pour certaines régions ou la désertification pour d'autres.

De plus, la destruction industrielle est souvent synonyme de « démenagement du territoire » et elle porte atteinte à la qualité de la vie des habitants de nos régions, alors que le Plan a pour objectif de préserver celle-ci.

Vous refusez aux régions la possibilité de participer à la planification. Pourtant, cette association des collectivités locales aux décisions constituerait le meilleur moyen d'éviter le danger bureaucratique d'une planification trop centralisée.

Les régions, comme les collectivités locales, ont pu un temps rêver de compenser sur le plan local les abandons du Gouvernement ou les silences du Plan. En effet, les programmes d'action prioritaires d'intérêt régional offraient cette possibilité, du moins sur le papier. Malheureusement, cette dimension régionale du Plan a été sabordée, d'une part, par l'absence de concertation régionale et d'autre part, par le retard apporté dans l'affectation des crédits d'Etat.

A l'évidence, la concertation régionale est absente bien qu'étant inscrite dans le projet de loi portant approbation du VII^e Plan. Lors de l'examen de différents projets de loi, nous avons eu l'occasion de dénoncer la parodie de concertation régionale qui avait accompagné la mise au point et l'adoption des P. A. P. I. R. Ceux-ci ont été, le plus souvent, le fruit d'une auto-concertation de l'administration entre ses services centraux et ses services extérieurs, ce qui n'est pas de nature à assurer la prise en compte des aspirations ni des besoins réels qui se manifestent à l'échelon régional.

Cette procédure a induit deux types de situation. Dans la première, les P. A. P. I. R. recouvrent des crédits d'Etat engagés au niveau des services extérieurs, sans coordination avec la politique des conseils régionaux lesquels mènent leurs actions de façon autonome, en fonction de leurs propres objectifs. Tel est le cas de la région Bretagne pour laquelle les P. A. P. I. R. n'ont aucune réalité juridique ni financière. Tel est aussi le cas de la région Midi-Pyrénées qui n'a eu connaissance que de velléités de mise en place de P. A. P. I. R. sans aucune suite. Le conseil régional Midi-Pyrénées a mis au point — et cet exemple me paraît significatif — un document intitulé *Un Avenir pour Midi-Pyrénées*. Or aucun élément n'en a été repris dans le VII^e Plan. Pour toutes les régions qui se trouvent dans le même cas, les P. A. P. I. R. ne sont qu'un mot sans substance.

Dans la deuxième situation, plus rare, les P. A. P. I. R. sont intégrés à la politique régionale. Tel est en particulier le cas de la région Nord-Pas-de-Calais qui a fait un énorme pari sur la volonté du pouvoir central en matière de développement régional. Ce pari est en passe d'être perdu en raison du désintérêt que manifeste l'Etat à l'exécution des P. A. P. I. R.

Mais cette procédure atteint le niveau de la farce en matière d'engagements financiers de l'Etat. Des vingt milliards de francs annoncés, il ne reste plus que 4,9 milliards de francs prévus, au titre des P. A. P. I. R. de 1976 à 1980, dans le rapport d'exécution du VII^e Plan. Sur ces 4,9 milliards de francs, un crédit de 1,5 milliard de francs seulement sera engagé au 31 décembre 1977, représentant très exactement 30,2 p. 100 en francs constants 1975, alors qu'on devrait atteindre 40 p. 100 pour que les quelques programmes d'action prioritaires d'intérêt régional retenus soient réalisés à la fin de 1980.

Ces chiffres recouvrent d'ailleurs des situations très disparates selon les secteurs et selon les régions. Je rappelle que, pour l'industrie, le taux de réalisation a été de 0 p. 100 en deux ans au titre des P. A. P. I. R.; pour la jeunesse et les sports, 8 p. 100 en deux ans; pour les équipements et transports qui recouvraient en réalité beaucoup de ces P. A. P. I. R., 24,2 p. 100 en deux ans.

Par ailleurs, ce pourcentage varie considérablement d'une région à une autre : 4,5 p. 100 pour le Limousin; 7,8 p. 100 pour la Picardie, 13,4 p. 100 pour la Haute-Normandie, 14,9 p. 100 pour Midi-Pyrénées.

En fait, les régions qui ont joué la carte des P. A. P. I. R. là où ils existent, qui ont accepté de participer, conjointement avec l'Etat, au financement des opérations, voient une part importante de leur budget mobilisée pour des actions auxquelles l'Etat apporte une contribution bien en deçà de ses engagements. Tout se passe comme si l'Etat tablait sur un engagement immédiat et volumineux des finances régionales qui lui permettrait de reporter au-delà de 1979, voire de 1980, son hypothétique contribution.

Au lieu d'aider les régions à mettre en valeur leurs caractères propres, tout en compensant leurs inégalités, vous vous contentez, monsieur le secrétaire d'Etat, de les mettre en concurrence. Quelle n'est pas la surprise des élus régionaux lorsqu'ils s'entendent dire par le préfet : « Financez donc un C. E. S. de plus si vous voulez que l'Etat en finance un ! » Et la même méthode vaut pour l'aide aux entreprises.

On tourne le dos à l'aménagement du territoire; on sacrifie l'idée même de planification.

L'an dernier, lors du débat sur le VII^e Plan, je conclusai mon intervention par ces mots : « Le Plan devrait être un engagement; vous n'en prenez pas. Il devrait être une volonté; le vôtre est une démission. »

L'examen de son exécution confirme entièrement ces jugements. Et s'il est navrant de voir ainsi gaspiller les énergies et les intelligences de l'équipe du commissariat général du Plan,

il est plus grave encore de constater qu'alors que ce plan devrait traduire un refus de la fatalité, votre abandon de toute planification réelle témoigne d'une soumission à cette fatalité.

Cette soumission, le parti socialiste, comme les autres partis de gauche, la refuse : il entend bien faire d'une planification démocratique le moteur d'une autre société. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

M. Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat. Je tiens à répondre complètement et honnêtement aux deux rapporteurs, sans pour autant allonger ce débat, bien que le sujet soit d'importance.

Puisque la recherche c'est, d'une certaine manière, l'épargne de la nation et que les sommes qui lui sont consacrées préparent l'avenir, il est normal que le secrétaire d'Etat à la recherche soit appelé à présenter le budget du commissariat général du Plan.

En effet, parmi toutes nos institutions, ce commissariat n'est-il pas celle qui est le plus naturellement tournée vers l'avenir ? Mais le présent, bien entendu, fait partie de nos préoccupations quotidiennes, tout comme la peine des hommes et des femmes de ce pays, confrontés aujourd'hui, notamment dans le domaine de l'emploi, aux effets d'une crise mondiale.

La tradition veut que l'examen par votre assemblée de ce budget étroit soit aussi l'occasion de faire le point du degré d'exécution du Plan proprement dit.

Le commissariat général du Plan est resté, selon l'esprit de ses fondateurs, le général de Gaulle et Jean Monnet, une institution de taille modeste. C'est qu'il avait pour mission, non de contraindre, mais de convaincre, non point de régenter, mais d'éclairer, non de réglementer, mais d'orienter le développement économique et social de notre pays. Cet esprit n'a pas changé et ces missions demeurent. Seulement, la manière de les accomplir s'est transformée pour accompagner le formidable essor économique qu'a connu notre pays, n'en déplaise à certains, en l'espace de trente années de croissance, tempérée seulement par la récession mondiale de l'année 1975.

L'accroissement de 7,6 p. 100 des crédits affectés au seul commissariat général du Plan est, certes, limité, mais il est analogue à celui des services publics dont les dépenses sont, pour l'essentiel, des dépenses ordinaires relevant du titre III. Au demeurant, cette augmentation permettra au commissariat général du Plan de s'appuyer, en 1978, sur un personnel et sur un volume d'études nouvelles comparables à ceux de 1977. Or, je tiens à dire qu'en 1977, le commissariat s'est correctement acquitté de ses missions.

En premier lieu, le commissariat général du Plan a poursuivi des travaux permanents de recherche ou d'étude sur les facteurs structurels qui conditionnent notre développement. Ainsi, le Premier ministre lui a-t-il confié la charge d'étudier les conséquences prévisibles à terme pour l'emploi et les entreprises du bâtiment et des travaux publics des modifications à venir dans le secteur du logement. De même, il conduit actuellement une recherche sur les conséquences, et c'est l'essentiel, que pourraient avoir sur les structures de l'industrie une ouverture de nos frontières, ou, au contraire, une tentative de rétraction à l'égard des marchandises en provenance des pays du tiers monde.

En second lieu, le commissaire au Plan est appelé à participer aux comités interministériels où sont examinés les divers aspects de l'action gouvernementale. La voix qu'il fait entendre alors — j'en témoigne — attire l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences à longue portée des décisions prises aujourd'hui.

La qualité et l'originalité des réflexions proposées par le commissariat général du Plan s'appuient sur les études menées par plusieurs organismes. Le budget de certains d'entre eux, composé en tout ou partie de subventions soumises à l'accord du commissariat général du Plan, vous est présenté en même temps que celui du commissariat proprement dit.

Il s'agit du Centre d'étude des revenus et des coûts — le CERC — du Comité d'organisation de recherche appliquée sur le développement économique et social — le CODES — du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie — le CREDOC.

Le Centre d'étude des revenus et des coûts a vu ses missions élargies en 1977 et va publier prochainement son premier rapport périodique sur les revenus des Français. Il bénéficiera, en 1978, d'un accroissement de ses ressources de 11,6 p. 100, plus important que celui de la moyenne du budget du commissariat général du Plan.

Le Comité d'organisation de recherche appliquée sur le développement économique et social joue un rôle moteur dans

l'orientation de la recherche en sciences sociales menée dans l'ensemble de la France, notamment dans les centres universitaires. Il vient de faire paraître ses orientations dans un document largement diffusé sous le titre *Croissance, crise et changement social*. La subvention reçue par le centre en 1978 lui permettra de continuer de donner une forte impulsion aux travaux décentralisés des équipes de chercheurs qui se rattachent à ces domaines.

Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du commissariat général du Plan. Il est financé par une subvention de l'Etat, d'une part, par le produit de contrats d'étude qu'il réalise à la demande d'organismes publics ou privés, d'autre part.

Les difficultés rencontrées par cet organisme sont anciennes. Depuis de nombreuses années, en effet, le financement des activités du CREDOC n'a pas pu être assuré sans l'octroi de subventions complémentaires. Au début de 1975, après diverses investigations, une tentative de consolidation a été engagée.

Or les exercices 1976 et 1977 ont mis cette tentative en échec. En 1976, l'équilibre n'a pu être assuré que grâce à une nouvelle subvention complémentaire ; en 1977, non seulement la situation ne s'est pas rétablie, mais, plus grave encore, les premières perspectives pour 1978 ne laissent pas entrevoir d'amélioration significative.

Dans ces conditions, le ministre de l'économie et des finances a demandé au commissaire au Plan, président du CREDOC, de prendre des dispositions pour porter remède à cette situation.

Les solutions étudiées sont orientées par la volonté d'assurer la survie durable de cet organisme qui, à coup sûr, tient une place importante dans notre dispositif d'étude sur les modes de vie et les comportements des Français.

M. Porelli a longuement évoqué ce problème. Je puis l'assurer que la somme de 600 000 francs ne suffirait en aucun cas à doubler un cap difficile. Du reste, ce n'est pas seulement de doubler un cap difficile qu'il s'agit, mais d'assainir des structures. Si l'on se contente de combler un déficit sans assurer cet assainissement, la crise, inévitable, ne serait que retardée. Or, bien loin d'envisager de supprimer le CREDOC, nous entendons, au contraire, le mettre en mesure de remplir sa mission.

Ainsi, les activités du centre seront-elles rassemblées autour des spécialités pour lesquelles il jouit d'une audience et d'une réputation de qualité internationales : étude sur la consommation médicale, étude sur la redistribution des revenus tout spécialement. Il va de soi que tout sera fait par ailleurs pour faciliter le reclassement des personnes concernées par le licenciement.

Aux études menées par ces différents organismes qui couvrent un très large domaine s'ajoutent toutes celles que le commissariat général du Plan mène sous sa propre responsabilité, et qui contribuent directement à l'amélioration de nos méthodes de planification.

A cet égard, je dois souligner qu'en 1977 et en 1978, suivant les recommandations de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le commissariat général du Plan s'est efforcé de faire accomplir sur recrutement propre des travaux d'études parmi les plus importants, tels que ceux qui conduisent à l'élaboration des projections glissantes au niveau détaillé de quarante branches économiques. Le retard subi par ces projections, relevé par M. Bouloche, ne s'explique pas tant par l'insuffisance des moyens mis en œuvre que par le problème technique posé par le changement récent des concepts et des séries statistiques mis en œuvre par la comptabilité nationale. Ces changements n'empêcheront pas qu'en 1978 un instrument de qualité exceptionnelle sera mis à la disposition des planificateurs. Il permettra de réaliser ces projections à horizons mobiles selon trois niveaux de précision : le niveau macro-économique, le niveau des quarante branches évoquées précédemment, et, comme vous le demandez, monsieur Bouloche, le niveau de 200 produits directement accessibles aux entreprises.

Telles sont, mesdames, messieurs, les grandes lignes du projet de budget du commissariat général du Plan et de ses centres de recherche associés pour 1978.

Mais qu'en est-il aujourd'hui du VII^e Plan lui-même ?

Je vais tenter, à mon tour, de faire le point, en m'appuyant sur le rapport d'exécution du VII^e Plan.

La stratégie du VII^e Plan peut-elle encore servir de référence à notre action ? Cette question a été posée par le rapporteur de la commission des finances, M. Bouloche. Essayons d'y répondre.

« La croissance est en panne, l'inflation n'est pas maîtrisée », a-t-il pu affirmer. Il y a à cela des motifs spécifiques à la France. C'est vrai. Mais il y a aussi, et surtout, des raisons qui tiennent à son environnement international.

En 1976, la croissance est restée soutenue, mais on aurait pu s'attendre, en 1977, à un essor plus marqué de nos exportations. Le ralentissement de la croissance de la consommation et des investissements permettait en effet d'attendre un accroissement des excédents exportables.

Mais, plus profondément, le ralentissement de la croissance de la production s'est manifesté depuis le deuxième semestre de l'année 1976, en France comme dans l'ensemble des pays industrialisés développés, à l'unique exception des Etats-Unis. En Allemagne fédérale, la croissance du produit national brut sera seulement de 4 p. 100 en 1977 contre 5,6 p. 100 en 1976 ; au Japon, elle sera de 5,5 p. 100 contre 6,5 p. 100 l'an passé ; en Italie, de 2,5 p. 100 contre 5 p. 100 selon les données établies par l'O. C. D. E.

Le caractère mondial du phénomène qui frappe la France doit absolument être souligné. Quelles en sont les origines ?

Il y a bien sûr des raisons techniques, et en particulier l'excédent financier considérable des pays de l'O. P. E. P., que l'on estime à 36 milliards de dollars en 1976, soit près de dix fois le montant du déficit commercial de la France au cours de la même année ; les incertitudes qui résultent pour tous les pays des difficultés rencontrées par certains d'entre eux pour équilibrer leurs échanges et défendre leur monnaie élèvent le niveau des risques encourus par les investisseurs ; l'accentuation de la concurrence sur tous les marchés qui conduit des secteurs industriels entiers à se restructurer plutôt qu'à accroître leurs capacités de production.

Il n'appartient pas à la France seule de résoudre de tels problèmes ; ceux-ci justifient cependant le rôle précurseur que notre pays s'efforce de jouer dans l'établissement de nouvelles règles du jeu commercial et monétaire international.

L'inflation, en revanche, est en voie d'être maîtrisée. De moins 9,9 p. 100 à plus 8,7 p. 100 de 1976 à 1977, le glissement intra-annuel de la hausse des prix à la consommation connaît une diminution déjà sensible. La seule vraie question est celle-ci : pourquoi cette décélération n'est-elle pas plus rapide ?

Ici encore, on peut relever des raisons proprement françaises ; elles tiennent notamment à la dégradation des trésoreries d'entreprises en 1975 et au faible redressement de leur taux de marge en 1976 ; elles résultent également, pour les prix agricoles, des mauvaises conditions climatiques de 1976 à 1977.

Mais, surtout, dans tous les pays industrialisés où une action d'assainissement comparable à la nôtre a été entreprise, des résultats très significatifs n'ont pu être observés qu'après plusieurs années : en République fédérale d'Allemagne, par exemple, il a fallu deux ans pour passer d'un rythme moyen annuel de hausse de 7 p. 100 en 1974 à 4,5 p. 100 en 1976 ; ainsi aux Etats-Unis, le ralentissement de l'inflation n'a été sensible qu'en 1976 alors que le ralentissement des évolutions nominales de revenus commençait dès l'année 1973.

En France, comme dans d'autres pays, la diminution du rythme de hausse des prix exige l'inversion de mécanismes profonds. Ces difficultés nous amènent-elles à mettre en œuvre une stratégie différente ? Je situerai ma réponse à deux niveaux.

Au plan des orientations générales pour l'action, la stratégie du VII^e Plan demeure la seule susceptible de nous ramener à des équilibres durables. En effet, l'expérience des années 1975 à 1977 atteste que notre croissance démographique exige toujours un rythme de croissance le plus élevé possible : c'était le thème de manœuvre du VII^e Plan. L'expérience de l'année 1976 montre que nous n'obtiendrons pas ce résultat sans une maîtrise permanente des évolutions de prix et de revenus ; c'était le sens de la priorité donnée à la remise en ordre de notre économie par le VII^e Plan.

Les actions de régulation très globales ne suffisent pas à assurer un redressement complet et rapide de notre équilibre extérieur. Des actions, que l'on peut qualifier de structurelles parce qu'elles visent l'adaptation de notre appareil productif, sont nécessaires. C'est ce dont le VII^e Plan avait fait l'une de ses priorités sous le thème : « Produire pour de nouveaux marchés ».

Je ne puis, à cet égard, que reprendre les paroles que M. le Premier ministre vous adressait il y a moins d'une semaine : « Le redressement économique et financier n'est pas une fin en soi. Il doit constituer la base d'une nouvelle expansion de notre économie et d'une amélioration de la situation de l'emploi... Il faudra d'abord engager une nouvelle réflexion et de nouvelles actions dans notre politique à moyen terme. A mi-parcours du VII^e Plan, le Gouvernement devra porter une attention particulière à l'examen de l'exécution de ce Plan, mais surtout y apporter de nécessaires adaptations ».

Certes, nous n'avons pas lieu de crier en tous points au miracle. L'avance des réalisations de certains programmes est compensée, M. Bouilloche l'a souligné, par le retard pris par d'autres programmes. Mon désir est seulement de vous faire remarquer que ce retard est souvent dû au caractère novateur de l'action entreprise. En voici des cas précis : les actions prioritaires prévues en faveur de l'artisanat, de la famille et du développement des services de voisinage.

M. La Combe a longuement insisté sur le sort des zones rurales. Il sait que, dans ce domaine, l'exécution du Plan n'est pas particulièrement en retard et que sur de nombreux points, les objectifs devraient être atteints.

Mme Crépin a parlé du retard de certains P.A.P. Mais elle a cité, me semble-t-il, les chiffres de l'an passé, car ils ne correspondent pas aux miens. Les pourcentages d'exécution se situent en effet, pour la plupart, autour de 50 ou 55 p. 100.

En 1978, troisième année d'exécution du Plan, nous pourrions étudier les résultats à mi-parcours et décider des nécessités inflexions.

Les novations dans nos méthodes de programmation publique ne devront leur succès qu'à l'opiniâtreté des efforts de tous. Dans ce domaine, le Gouvernement a demandé déjà au commissariat général du Plan d'étudier les conditions de rattrapage des programmes qui se trouvent actuellement plus défavorisés que la moyenne, pour qu'il en soit tenu compte dès la préparation du budget de 1979.

On a évoqué longuement les P.A.P.I.R. A ce jour, le Gouvernement a donné son accord à 76 programmes parmi les 200 qui lui étaient proposés. Le coût budgétaire des engagements financiers contractés par l'Etat à ce titre s'élève pour l'ensemble du VII^e Plan à 5 milliards de francs. Sachant que chacun d'eux représente un véritable contrat entre l'Etat et les établissements publics régionaux intéressés, c'est avec le même sérieux qu'il sera très probablement possible d'envisager ultérieurement, et par exemple dans le cadre de la préparation du budget de 1979, le lancement d'un certain nombre de nouveaux P.A.P.I.R.

Voilà, mesdames et messieurs, l'ensemble des précisions concernant la stratégie du VII^e Plan et l'exécution des programmes que j'ai cru nécessaire d'apporter à vos débats.

Monsieur Josselin, dans une intervention brillante, où j'ai cependant noté des reproches injustes, vous nous avez dit : « vous vous accrochez à la crise mondiale ». Permettez-moi de penser que, si nous n'y faisons pas attention, c'est la France elle-même qui y serait accrochée ! Vous nous reprochez de ne pas soumettre les grands groupes et les grandes entreprises à la planification. Qu'en est-il alors de ces plans sectoriels que, semaine après semaine, vous voyez se mettre en place après de longues études et qui s'appellent le plan « sidérurgique », le plan « bois-papier », le plan « machine-outil », le plan « poids lourds » ? En vérité, à travers toutes ces dispositions, c'est bien au contraire une concertation où l'Etat tient sa part avec fermeté, qui est engagée avec les entreprises.

Mesdames, messieurs, vous n'avez pas manqué d'adresser de nombreuses critiques à l'égard de l'exécution du VII^e Plan. Je dirai que c'est non seulement la tradition, mais encore le rôle de ce genre de débat.

Plus profondément cependant, vos interventions ont révélé des divergences d'opinion quant à la nature et à la portée du Plan dans nos institutions. Un seul point d'unanimité se dégage : votre accord sur l'utilité de la planification pour la France d'aujourd'hui.

Pourquoi un tel acquiescement ? Pourquoi cet accord d'une large majorité des Français sur l'idée de planification, ce qui ne se trouverait aujourd'hui ni en Grande-Bretagne, ni en République fédérale d'Allemagne par exemple ? C'est parce que, dans la pratique, la planification française a su s'écarter des vices de la contrainte et de l'omniprésence administrative ; une fois acquise la reconstruction de notre pays, grâce aux priorités dégagées par le premier « Plan d'équipement et de modernisation », la planification française a su se faire incitation et non injonction.

Où nous conduirait, en effet, une planification autoritaire, qui s'exercerait, par le contrôle de la destination du crédit, sur tous les investissements — et c'est pourtant bien ce que certains nous proposent ?

Il est clair qu'elle s'avérerait totalement inadaptée à la France d'aujourd'hui, pour deux raisons au moins : elle accentuerait les défenses naturelles de notre économie ; elle annulerait les efforts de longue haleine entrepris au sein des entreprises et dans l'appareil administratif.

J'en veux pour preuve les rigidités et les incohérences qui se sont développées dans tous les pays industrialisés ayant opté pour une planification lourde.

Non, la vraie réponse aux défis lancés à nos sociétés post-industrielles ne peut être dans la substitution accrue des agents de l'Etat à l'initiative personnelle, qu'elle touche l'ordre économique ou l'ordre social. Non, l'Etat s'honore désormais autant de ce qu'il a rendu possible que de ce qu'il a fait.

Veillons donc à une planification de coresponsabilités, à une planification de contrat, une planification qui mettra le doigt sur les problèmes majeurs de notre avenir, pour associer toutes les forces vives de la nation à leur solution et à notre résolution. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

- « Titre III : 698 627 francs ;
- « Titre IV : 232 500 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles).

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 10 680 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 8 780 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant le commissariat général du Plan.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Mermaz pour un fait personnel.

M. Louis Mermaz. Dans le cadre des questions d'actualité, j'avais posé à M. le Premier ministre plusieurs questions, notamment sur la nécessité de déposer un projet de loi en vue d'interdire l'utilisation de certaines armes particulièrement meurtrières dans les opérations prétendument de maintien de l'ordre.

J'avais, également, posé le problème des responsabilités encourues par les pouvoirs publics et notamment par le Gouvernement dans la répression qui a suivi les événements du 31 juillet à Creys-Malville et j'avais exprimé le souhait, comme l'éventualité en avait été évoquée à la conférence des présidents, qu'un débat non seulement sur le problème de Creys-Malville mais sur l'ensemble de la politique nucléaire du Gouvernement puisse avoir lieu le plus tôt possible.

C'est le ministre de l'intérieur qui m'a répondu. Mais, en fait — est-ce parce qu'il se sentait particulièrement concerné par ce que je disais quant aux fautes, à mon sens, commises dans les opérations de répression? — non seulement il n'a pas répondu à mes questions, mais encore il a cru devoir me mettre en cause en des termes inqualifiables.

Pour ma part, et sans revenir plus à fond sur le débat, je tiens à fustiger cette attitude que je juge indigne des fonctions qu'il occupe.

M. le président. L'incident est clos.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance plénière :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 ; (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Commerce et artisanat et article 68 :

(Annexe n° 14 (commerce). — M. Denvers, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome X (commerce intérieur), de M. Jean Favre, au nom de la commission de la production et des échanges.) (Annexe n° 25 (artisanat). — M. Bardol, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome XI, de M. Maujouan du Gasset, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.